

**DONNÉES SUR L'ADMINISTRATION  
DES CORPS DE POLICE MUNICIPaux  
2000**

Ce document peut être consulté dans le site Internet du ministère de la Sécurité publique à l'adresse suivante :

<http://www.msp.gouv.qc.ca>

Ministère de la Sécurité publique  
Direction générale des affaires policières et  
de la prévention de la criminalité  
Service de la recherche et de la lutte au crime organisé  
2525, boulevard Laurier, 4<sup>e</sup> étage, Tour du Saint-Laurent  
Sainte-Foy (Québec) G1V 2L2

Téléphone : (418) 646-8525

Télécopieur : (418) 646-3564

Courriel : [dappc@msp.gouv.qc.ca](mailto:dappc@msp.gouv.qc.ca)

Directeur :	Daniel St-Onge
Chef du service :	Hélène Simon
Analyse et rédaction :	Louise Motard
Traitement des données :	Suzy Bélanger Daniel Hamel Julien Hélie Diane Potvin Tho Thanh Ly
Traitement de texte :	Dominique Blanchard Sylvie Boucher
Révision linguistique :	Joane Marquis
Comité de lecture :	Suzy Bélanger Diane Potvin
Production :	Direction des communications

ISBN : 2-550-38488-1

Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec, 2001

# TABLE DES MATIÈRES

<b>LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES .....</b>	<b>v</b>
<b>FAITS SAILLANTS .....</b>	<b>1</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>3</b>
<b>CHAPITRE 1 LES CORPS DE POLICE MUNICIPaux EN 2000 .....</b>	<b>5</b>
1.1 LES PRINCIPALES RÈGLES DE LA DESSERTe POLICIÈRE .....	5
1.2 LES CHANGEMENTS À LA DESSERTe POLICIÈRE MUNICIPALE EN 2000.....	7
A. <i>Les corps de police municipaux à desserte unique</i> .....	11
B. <i>Les corps de police municipaux à desserte multiple</i> .....	12
<b>CHAPITRE 2 LA PLACE OCCUPÉE PAR LES CORPS DE POLICE MUNICIPaux EN 2000.....</b>	<b>17</b>
2.1 QUATRE QUÉBÉCOIS SUR CINQ PROTÉGÉS PAR UN CORPS DE POLICE MUNICIPAl.....	17
2.2 DES CORPS DE POLICE MUNICIPaux PRÉSENTS DANS 65 DES 96 MRC .....	18
2.3 UNE MUNICIPALITÉ SUR CINQ DESSERTIE PAR UN CORPS DE POLICE MUNICIPAl.....	19
2.4 SEPT POSTES POLICIERS PERMANENTS SUR DIX DANS LES CORPS DE POLICE MUNICIPaux.....	20
<b>CHAPITRE 3 L'EFFECTIF DES CORPS DE POLICE MUNICIPaux.....</b>	<b>23</b>
3.1 LES POSTES PERMANENTS POLICIERS ET CIVILS .....	23
3.1.1 <i>Les postes permanents policiers</i> .....	25
3.1.2 <i>Les postes permanents civils</i> .....	28
3.2 LES CARACTÉRISTIQUES DES POLICIERS PERMANENTS .....	31
3.2.1 <i>Le sexe</i> .....	31
3.2.2 <i>Le groupe d'âge</i> .....	33
3.2.3 <i>Le nombre d'années de service</i> .....	34
3.2.4 <i>Les policiers en prêt de service</i> .....	35
3.3 LES POLICIERS SURNUMÉRAIRES .....	35
<b>CHAPITRE 4 LES DONNÉES SUR L'ADMINISTRATION DES CORPS DE POLICE MUNICIPaux.....</b>	<b>39</b>
4.1 LA DESCRIPTION DES VARIABLES .....	39
4.2 LES LIMITES À LA COMPARABILITÉ DES DONNÉES PRÉSENTÉES .....	41
4.3 LES TABLEAUX SUR L'ADMINISTRATION DES CORPS DE POLICE MUNICIPaux.....	44
<b>CHAPITRE 5 LES CORPS DE POLICE MUNICIPaux EN 2000 PAR RAPPORT À 1991 .....</b>	<b>71</b>
5.1 LES CHANGEMENTS DANS LA PLACE OCCUPÉE PAR LES CORPS DE POLICE MUNICIPaux .....	71
5.2 LES CHANGEMENTS DANS CARACTÉRISTIQUES DES CORPS DE POLICE MUNICIPaux.....	76
<b>ANNEXES</b>	
<b>1- LA DESSERTe POLICIÈRE DANS LES MRC .....</b>	<b>79</b>
<b>2- LA DESCRIPTION DES ACTIVITÉS POLICIÈRES .....</b>	<b>83</b>

## LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES

	Page
Tableau 1	Nombre de corps de police municipaux selon le type de desserte policière et le niveau de services policiers de base, décembre 1999 et 2000..... 10
Tableau 2	Population desservie par les corps de police municipaux selon la région, décembre 2000 ..... 18
Tableau 3	Municipalités desservies par un corps de police municipal, décembre 2000 ..... 19
Tableau 4	Corps de police municipaux selon le nombre de postes policiers permanents, décembre 2000..... 21
Tableau 5	Corps de police municipaux selon le nombre de postes permanents policiers et civils, décembre 2000 ..... 21
Tableau 6	Postes permanents policiers et civils dans les corps de police municipaux selon la grande activité policière, décembre 2000..... 24
Tableau 7	Postes permanents dans les corps de police municipaux selon le type de postes, policiers ou civils, décembre 2000..... 24
Tableau 8	Postes permanents policiers et civils dans les corps de police municipaux selon le type de postes et la grande activité policière, décembre 2000 ..... 25
Tableau 9	Postes permanents policiers syndiqués et non syndiqués dans les corps de police municipaux selon la grande activité policière, décembre 2000 ..... 25
Tableau 10	Postes permanents policiers syndiqués dans les corps de police municipaux selon la grande activité policière, décembre 2000..... 26
Tableau 11	Postes permanents policiers dans les corps de police municipaux selon l'activité policière, décembre 2000 ..... 27
Tableau 12	Postes permanents civils dans les corps de police municipaux selon la fonction, décembre 2000 ..... 28
Tableau 13	Postes permanents civils dans les corps de police municipaux selon l'activité policière, décembre 2000 ..... 30
Tableau 14	Policiers permanents dans les corps de police municipaux selon le sexe, décembre 2000 ..... 31

Tableau 15	Corps de police municipaux selon le taux de féminité des policiers permanents, décembre 2000.....	32
Tableau 16	Policiers permanents dans les corps de police municipaux selon les principales fonctions et le sexe, décembre 2000 .....	32
Tableau 17	Policiers permanents dans les corps de police municipaux selon le groupe d'âge, décembre 2000 .....	33
Tableau 18	Policiers permanents dans les corps de police municipaux selon le groupe d'âge et le sexe, décembre 2000 .....	34
Tableau 19	Policiers permanents dans les corps de police municipaux selon le nombre d'années de service cumulées dans le corps de police, décembre 2000 .....	35
Tableau 20	Évolution du nombre de policiers surnuméraires au SPCUM et dans les autres corps de police municipaux, 1999 à 2000 .....	36
Tableau 21	Évolution du nombre de policiers surnuméraires dans les corps de police municipaux selon le sexe, 1999 à 2000.....	36
Tableau 22	Nombre d'heures travaillées par des policiers surnuméraires dans les corps de police municipaux, 2000 .....	37
Tableau 23	Données totales sur les corps de police municipaux selon la strate de population des territoires desservis, 2000 .....	45
Tableau 24	Données moyennes sur les corps de police municipaux selon la strate de population des territoires desservis, 2000 .....	46
Tableau 25	Données totales sur les corps de police municipaux selon le niveau de services, 2000 .....	47
Tableau 26	Données moyennes sur les corps de police municipaux selon le niveau de services, 2000 .....	48
Tableau 27	Données sur les corps de police municipaux, par corps de police, 2000.....	49
Tableau 28	Coût du corps de police selon le poste de dépenses, par corps de police, 2000 ....	58
Tableau 29	Services totalement ou partiellement exclus des dépenses du corps de police, par corps de police, 2000 .....	66
Tableau 30	Municipalités selon la desserte policière, décembre 1991 et 2000 .....	73

Tableau 31	Municipalités desservies par un corps de police municipal selon la taille de la municipalité, décembre 1991 et 2000 .....	73
Tableau 32	Municipalités desservies par un corps de police municipal selon le type de desserte, décembre 1991 et 2000.....	74
Tableau 33	Postes policiers permanents dans les corps de police municipaux et à la Sûreté du Québec, décembre 1991 et 2000.....	74
Tableau 34	Postes civils permanents dans les corps de police municipaux et à la Sûreté du Québec, décembre 1991 et 2000 .....	75
Tableau 35	Heures travaillées par des policiers surnuméraires dans les corps de police municipaux et à la Sûreté du Québec, décembre 2000.....	75
Tableau 36	Corps de police municipaux selon le type de desserte, décembre 1991 et 2000 .....	76
Tableau 37	Corps de police municipaux selon la strate de population des territoires desservis, décembre 1991 et 2000 .....	76
Tableau 38	Corps de police municipaux selon le nombre de postes policiers permanents, décembre 1991 et 2000 .....	77
Tableau 39	Coût des corps de police municipaux, proportion par rapport aux dépenses municipales et coût par habitant, 1991 et 2000 .....	78
Tableau 40	Répartition du coût des corps de police municipaux entre les postes de dépenses, 1991 et 2000 .....	78

Figure 1	Pourcentage de la population protégée par le SPCUM, les autres corps de police municipaux, la Sûreté du Québec et la police autochtone, décembre 2000.....	17
Figure 2	Desserte policière municipale dans les 96 MRC, décembre 2000 .....	19
Figure 3	Postes policiers permanents à la Sûreté du Québec et dans les corps de police municipaux, décembre 2000 .....	20
Figure 4	Proportion de la population desservie par les corps de police municipaux, selon la région, décembre 1991 et 2000 .....	72
Tableau A	Desserte policière municipale dans les 99 municipalités régionales de comté, décembre 2000.....	80

## FAITS SAILLANTS

- En décembre 2000, on comptait 125 corps de police municipaux au Québec; 86 desservaient une seule municipalité et 39 en desservaient plus d'une.
- Ces corps de police desservaient près de 80 % de la population québécoise répartie dans 271 municipalités. Ils étaient présents dans toutes les régions, à l'exception du Nord-du-Québec et de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine, et dans 65 des 96 municipalités régionales de comté.
- Sept postes policiers permanents sur dix au Québec étaient affectés aux corps de police municipaux, soit 9 076 sur 13 186.
- Dans les corps de police municipaux, on dénombrait 12 466 postes permanents, policiers et civils : 73 % des ces postes étaient policiers et 27 %, civils.
- Les deux tiers des postes étaient affectés à la patrouille, 17 % aux enquêtes, 10 % à l'administration, 4 % à la direction et 3 % aux relations communautaires et à la prévention.
- Les corps de police municipaux du Québec avaient en moyenne 1,55 postes policiers permanents par 1 000 habitants.
- La majorité (84 %) des policiers permanents des corps de police municipaux était des hommes.
- 70 % des policiers permanents étaient âgés de 25 à 44 ans, soit 35 % de 25 à 34 ans et un autre 35 % de 35 à 44 ans. Aussi 22 % des policiers permanents formaient le groupe des 45 à 54 ans et enfin, seulement 5 % avaient 24 ans ou moins et 3 %, 55 ans ou plus.
- Les femmes étaient davantage représentées parmi les policiers surnuméraires que permanents soit 27 % contre 16 %.
- Au total, 1 637 458 heures ont été travaillées en 2000 par des policiers surnuméraires. Lorsqu'on divise ce nombre par le nombre annuel moyen d'heures travaillées par un policier, soit 2 080 heures, on obtient 787 postes policiers à temps plein.
- Les dépenses de fonctionnement des corps de police municipaux s'élevaient à 925 040 668 \$ en 2000. Ce montant représentait en moyenne 13,43 % de l'ensemble des dépenses municipales, 158,14 \$ par habitant et 0,36 \$ par 100 \$ de richesse foncière uniformisée.
- 75 % des dépenses de fonctionnement allait à la rémunération et 12 % aux cotisations de l'employeur. Suivaient d'assez loin la location, l'entretien et les réparations, avec 4 % du total des dépenses, et les achats de biens non durables, avec 3 %.

- Par rapport à la situation qui prévalait en 1991, les corps de police municipaux en 2000 :
  - ✓ desservaient une plus forte proportion de la population et des municipalités;
  - ✓ étaient moins nombreux (125 contre 163);
  - ✓ étaient trois fois plus nombreux à desservir plus d'une municipalité;
  - ✓ avaient en moyenne moins de policiers permanents par 1 000 habitants, soit 1,55 comparativement à 1,78, mais pouvaient compter sur plus de civils, soit 0,58 comparativement à 0,32 par 1 000 habitants;
  - ✓ étaient de plus grande taille;
  - ✓ coûtaient en moyenne 7,78 \$ de plus par habitant.

## INTRODUCTION

La publication *Données sur l'administration des corps de police municipaux 2000* informe la population ainsi que les intervenants du domaine sur différents aspects de la desserte policière par les corps de police municipaux pour l'année 2000. En raison des modifications importantes qui seront apportées à l'organisation policière à la suite de l'adoption de la *Loi concernant l'organisation des services policiers* en juin 2001, cette publication, qui présente la situation dans les corps de police municipaux avant la réforme, constitue un outil de référence utile pour voir et mesurer les changements qui suivront la mise en œuvre de celle-ci.

Cette publication comprend cinq chapitres. Le premier chapitre donne les principales règles de la desserte policière par les corps de police municipaux, les modifications survenues à la desserte policière municipale en 2000 et la liste des corps policiers municipaux opérationnels au 31 décembre 2000.

Le deuxième chapitre examine la place occupée par ces corps de police municipaux dans l'organisation policière en 2000, notamment en mettant en relief la proportion de la population et des municipalités qu'ils desservent, leur présence ou non dans les municipalités régionales de comté (MRC) et la proportion des policiers permanents qui leur est affectée.

Le troisième chapitre présente les principales caractéristiques des postes permanents des corps de police municipaux au 31 décembre 2000. Il donne ensuite le profil des policiers permanents qui occupaient ces postes. Enfin, il situe la place occupée par les policiers surnuméraires.

Le quatrième chapitre, divisé en trois sections, traite des données sur l'administration des corps de police municipaux. La première section décrit les variables utilisées, la deuxième section traite des limites à la comparabilité des données et des indicateurs choisis et, enfin la dernière section présente les données sur l'administration des corps de police municipaux. Précisons dès maintenant, qu'il est difficile de trouver un indicateur qui permet de comparer adéquatement le nombre de policiers permanents par 1 000 habitants ou les indicateurs du coût de police entre les corps de police puisque plusieurs facteurs doivent être pris en considération. Chacun des indicateurs présente des limites sur à son utilisation et sur son interprétation. En conséquence, **nous recommandons une certaine prudence et une grande circonspection dans toute tentative de comparaison entre corps de police.**

Enfin, puisque l'organisation policière subira des modifications importantes en juin 2001, il est apparu intéressant de faire un bref bilan des changements rencontrés dans les corps de police municipaux depuis 10 ans. Ce chapitre compare donc certains aspects de la situation des corps de police municipaux au 31 décembre 2000 avec celle qui prévalait au 31 décembre 1991.

Nous invitons les lecteurs à nous transmettre tout commentaire de nature à améliorer la présentation ou le contenu du document.

## CHAPITRE 1 LES CORPS DE POLICE MUNICIPAUX EN 2000

### 1.1 LES PRINCIPALES RÈGLES DE LA DESSERTE POLICIÈRE

Au Québec, les municipalités doivent obligatoirement être desservies par un corps de police. Pour une population **inférieure à 5 000 habitants**, la municipalité doit être desservie par la Sûreté du Québec (SQ), par l'entremise d'une entente conclue avec sa municipalité régionale de comté (MRC), à moins qu'elle ne le soit déjà par un corps de police municipal. La municipalité de **5 000 habitants ou plus** a trois choix : se doter elle-même d'un corps de police, se regrouper avec d'autres municipalités ou se rattacher à une régie intermunicipale. Tout changement concernant la desserte policière d'une municipalité doit être approuvé par le ministre de la Sécurité publique.

Les corps de police municipaux peuvent donc avoir une desserte unique ou multiple. Une desserte est **unique** lorsqu'un corps de police dessert une seule municipalité; elle est **multiple** lorsqu'un seul corps de police dessert plusieurs municipalités.

Les municipalités peuvent avoir trois différents types d'entente pour la desserte policière :

1. Une municipalité n'ayant pas de corps de police municipal peut s'entendre avec une municipalité qui en a un, afin que ce dernier desserve son territoire. Dans ce cas, la municipalité desservie n'a droit de regard sur la définition et la gestion des services policiers qu'elle obtient que dans la mesure où des dispositions particulières à cet effet sont prévues à l'entente.
2. Des municipalités peuvent s'entendre pour créer une régie intermunicipale de police, entente qui doit être approuvée par le ministre des Affaires municipales et de la Métropole et par le ministre de la Sécurité publique. Dans un tel cas, les services policiers de la régie intermunicipale sont définis et gérés par les municipalités qui en sont membres.
3. Une municipalité n'ayant pas de corps de police peut s'entendre avec une régie intermunicipale de police pour que celle-ci desserve son territoire. N'étant pas membre de la régie, cette municipalité n'a droit de regard sur la définition et la gestion des services policiers qu'elle reçoit que dans la mesure où des dispositions particulières à cet effet sont prévues à l'entente. La régie de la Haute-Saint-Charles en est un exemple puisque, parmi les 13 municipalités qu'elle dessert, trois seulement sont membres de la régie.

Par ailleurs, le *Règlement sur les services policiers de base*<sup>1</sup>, entré en vigueur en janvier 1997, définit quatre niveaux de services policiers de base selon le nombre d'habitants desservis<sup>2</sup>. À noter qu'un corps de police qui dessert plusieurs municipalités doit donner les services policiers de base prévus pour la municipalité locale ayant la population la plus élevée. Ces niveaux sont les suivants :

1. Services obligatoires dans toutes les municipalités :
  - présence policière continue en vue de maintenir la paix, l'ordre et la sécurité publique et pour donner suite, dans un délai raisonnable, aux demandes d'aide des citoyens;
  - à la suite du constat d'une infraction, conduite d'enquêtes assurant la protection de la scène de l'infraction, l'identification du plaignant et des témoins, la prise de déclarations, la remise à la Sûreté du Québec ou, à défaut, au corps policier approprié, de ce qui est nécessaire à la poursuite de l'enquête, et en cas de flagrant délit, l'arrestation du suspect et sa comparution devant le tribunal, le cas échéant;
  - mise en œuvre de mesures et de programmes de prévention de la criminalité.
2. Services obligatoires supplémentaires dans les municipalités de 5 000 habitants ou plus :
  - patrouille de 24 heures sans interruption ;
  - à la suite du constat d'une infraction, assurer la conduite d'enquêtes sur les infractions relevant de ce niveau, incluant la collecte des indices et des éléments de preuve, l'arrestation, le cas échéant, du suspect, le dépôt des actes d'accusation et la délivrance des constats d'infraction ainsi que le suivi devant les tribunaux.
3. Service obligatoire supplémentaire dans les municipalités de 15 000 habitants ou plus :
  - conduite d'enquêtes sur une agression sexuelle ou un vol qualifié.
4. Service obligatoire supplémentaire dans les municipalités de 50 000 habitants ou plus :
  - conduite d'enquêtes sur un homicide ou une mort suspecte, une tentative de meurtre, un abus sexuel sur un mineur survenu en milieu scolaire ou institutionnel, un enlèvement, une agression sexuelle grave ou armée, un incendie criminel ayant provoqué le décès d'une personne ou des lésions corporelles graves, ou un crime impliquant l'usage d'explosifs.

Les autres enquêtes peuvent relever de la Sûreté du Québec. Ces enquêtes se rapportent à des crimes graves en série ou en réseau s'étendant en dehors du territoire desservi, à un homicide relié au crime organisé, à une prise d'otages ou de personnes retranchées ou barricadées, à une

---

1. Adopté en vertu de la *Loi de police* (L.R.Q., c. P-13, a. 6.1, paragr. 11)

2. Des changements sont à venir concernant les niveaux de services policiers de base puisque la *Loi concernant l'organisation des services policiers*, adoptée en juin 2001, a établi de nouveaux niveaux de services afin notamment de rehausser l'efficacité de l'action policière et d'établir un partage plus précis des responsabilités.

extorsion ou à une séquestration, à des phénomènes criminels hors du commun ou qui est en relation avec des événements en dehors du territoire desservi par un corps de police municipal.

## **1.2 LES CHANGEMENTS À LA DESSERTE POLICIÈRE MUNICIPALE EN 2000<sup>3</sup>**

Au cours de l'année 2000, la desserte policière au Québec a connu plusieurs changements. Certaines municipalités, protégées par un corps de police municipal, ont pris des ententes afin d'être desservies par un autre corps de police municipal. D'autres, auparavant desservies par la Sûreté du Québec, ont choisi de l'être par un corps de police municipal. Également, une municipalité, auparavant desservie par un corps de police municipal, a choisi d'être protégée par la Sûreté du Québec. Voici la liste de ces changements par ordre chronologique :

- |                              |  |
|------------------------------|--|
| 1 <sup>er</sup> janvier 2000 | La municipalité de L'Ancienne-Lorette a cessé les opérations de son corps de police et est désormais desservie par la Sécurité publique de Sainte-Foy dont le bassin de population est passé de 87 301 à 103 061.  |
| 26 janvier 2000              | La paroisse de Saint-Césaire a été fusionnée avec la ville de Saint-Césaire, qui a son propre corps de police municipal. La population de cette nouvelle municipalité est passée de 3 019 à 4 990.   |
| 9 février 2000               | La municipalité de Beaudry a été fusionnée avec celle de Rouyn-Noranda, qui a son propre corps de police municipal. La population de Rouyn-Noranda est passée de 30 117 à 30 990.  |
| 23 février 2000              | La paroisse de Princeville a été fusionnée avec la ville de Princeville, qui a son propre corps de police. La population de la nouvelle municipalité est passée de 4 408 à 6 287, augmentant le niveau de services policiers de base de son corps de police de 1 à 2.  |
| 8 mars 2000                  | La municipalité de Rainville a été fusionnée avec celle de Farnham, qui a son propre corps de police. La population de Farnham est passée de 6 088 à 7 992.  |
| 15 mars 2000                 | Les municipalités de Sorel et de Tracy ont été fusionnées ainsi que leur corps de police respectif. Le nom de la nouvelle municipalité et du nouveau corps de police deviennent Sorel-Tracy et sa population s'élève désormais à 35 502. Notons que le corps de police de Sorel-Tracy dessert aussi la municipalité de Saint-Joseph-de-Sorel et protège conséquemment une population totale de 37 242 habitants. |
| 3 mai 2000                   | La municipalité de New Glasgow a été fusionnée avec celle de Sainte-Sophie qui est desservie par le Service de police de Mirabel. La population est passée de 41 917 à 43 301.   |

---

3. Population des municipalités établie par le décret gouvernemental 1434-2000.

- 14 juin 2000 La municipalité de Sainte-Marie-de-Monnoir a été fusionnée avec celle de Marieville, qui a son propre corps de police. La population de Marieville est passée de 5 917 à 8 049.
- 19 juin 2000 Le corps de police de la municipalité de Lebel-sur-Quévillon a été dissous. Cette municipalité est désormais desservie par le poste de la Sûreté du Québec de la MRC de la Vallée-de-l'Or.
- 1<sup>er</sup> juillet 2000 La municipalité de Saint-Gérard-Majella, qui avait une entente de service pour la desserte policière avec la municipalité de L'Assomption, a été fusionnée avec cette dernière. Cette fusion a eu pour effet que le corps de police de L'Assomption est passé d'une desserte multiple à une desserte unique. Bien que la population desservie totale n'ait pas changé, le niveau de services policiers de base de ce corps de police est passé de 2 à 3; en effet, avant la fusion, la municipalité desservie la plus populeuse, soit L'Assomption, comptait 11 542 habitants alors qu'après, la population s'établissait à 16 204 habitants.
- 7 juillet 2000 La municipalité de Léry a dissous son corps de police et est désormais desservie par la Sécurité publique de Châteauguay dont le bassin de population est passé de 42 237 à 44 721.
- 24 septembre 2000 Le corps de police de la municipalité de La Pocatière a été dissous. Cette municipalité est désormais desservie par le poste de la Sûreté du Québec de la MRC de Kamouraska.
- 10 novembre 2000 La municipalité de Estérel a cessé les opérations de son corps de police et est désormais desservie par la Régie de police de Rivière-du-Nord dont le bassin de population est passé de 18 970 à 19 353.
- 20 novembre 2000 Les corps de police de chacune des municipalités suivantes ont été dissous : Bedford et Métabetchouan—Lac-à-la-Croix. La municipalité de Bedford est désormais desservie par le poste de la Sûreté du Québec de la MRC de Brome-Missisquoi et celle de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix, par celui de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est.
- 22 novembre 2000 La municipalité de Saint-Jovite, qui a son propre corps de police municipal, a fusionné avec les municipalités de Mont-Tremblant, de Lac-Tremblant-Nord et de Saint-Jovite (P). La municipalité issue de cette fusion porte le nom de Mont-Tremblant ainsi que son corps de police municipal. La population passe de 4 903 à 8 058, augmentant le niveau de services policiers de base du corps de police de 1 à 2.
- 26 novembre 2000 Le corps de police de la municipalité de Chandler a été dissous. Cette municipalité est désormais desservie par le poste de la Sûreté du Québec de la MRC de Bonaventure-Avignon.

27 décembre 2000 La municipalité de Nicolet, qui a son propre corps de police municipal, a fusionné avec les municipalités de Nicolet-Sud et de Saint-Jean-Baptiste-de Nicolet. La municipalité issue de cette fusion porte le nom de Nicolet ainsi que son corps de police municipal. La population passe de 4 545 à 8 058, augmentant le niveau de services policiers de base du corps de police de 1 à 2.

Par ailleurs, la municipalité de Bromont a vu sa population passer à plus de 5 000 habitants en 2000. Le niveau de services policiers de base du corps de police de cette municipalité est, par conséquent, passé de 1 à 2.

En résumé, en 2000, neuf corps de police ont été abolis ou ont cessé leurs opérations : sept donnaient le premier niveau de services policiers de base<sup>4</sup>, un , le deuxième niveau et un autre, le troisième<sup>5</sup>. De plus, en raison d'une fusion de municipalités ou d'une simple augmentation de population, quatre corps de police ont vu leur niveau de services policiers de base passer de 1 à 2 et un, de 2 à 3<sup>6</sup>.

À la suite de ces changements, le nombre de corps de police municipaux est passé de 134 en décembre 1999 à 125 en décembre 2000 (tableau 1). De plus, la proportion de corps policiers desservant une seule municipalité est passée de 71 % à 69 %. Enfin, le nombre de corps policiers assurant uniquement les services policiers de base de niveau 1 a diminué, passant de 22 en 1999 à 11 en 2000 alors que celui des corps policiers offrant le deuxième niveau de services a augmenté légèrement, soit de 45 à 47.

---

4. Ces corps de police sont : Lebel-sur-Quévillon, Léry, La Pocatière, Estérel, Bedford, Métabetchouan—Lac-à-la-Croix et Chandler.

5. Ces corps de police sont : Tracy (niveau 2) et L'Ancienne-Lorette (niveau 3).

6. Les corps de police passant du premier au deuxième niveau de services sont : Princeville, Mont-Tremblant, Bromont et Nicolet. Le corps de police passant du deuxième au troisième niveau de services est celui de L'Assomption.

**Tableau 1**

Nombre de corps de police municipaux selon le type de desserte policière et le niveau de services policiers de base, décembre 1999 et 2000

	Décembre 1999		Décembre 2000	
	Nombre	%	Nombre	%
<b><u>Type de desserte policière</u></b>				
Desserte unique	95	70,9	86	68,8
Desserte multiple	39	29,1	39	31,2
<b><u>Niveau de services</u></b>				
Niveau 1	22	16,1	11	8,8
Niveau 2	45	32,8	47	37,6
Niveau 3	53	38,7	53	42,4
Niveau 4	14	10,2	14	11,2
<b>Total</b>	<b>134</b>	<b>100,0</b>	<b>125</b>	<b>100,0</b>

Au 31 décembre 2000, les 86 corps de police à desserte unique protégeaient une population totale de 2 062 219 habitants et les 39 corps de police à desserte multiple, une population de 3 787 332. Les pages suivantes dressent la liste des corps de police au 31 décembre 2000 selon le type de desserte, unique et multiple. Outre le nom du corps de police, se trouvent la population totale du territoire qu'il dessert ainsi que le niveau des services policiers qu'il devait offrir à cette date en vertu du *Règlement sur les services policiers de base*. Pour les corps de police desservant plus d'une municipalité (liste B), sont indiqués, en plus des renseignements précédents, le nom et le nombre d'habitants de chacune des municipalités.

## Liste des corps de police municipaux en activité au 31 décembre 2000

### A. Les corps de police municipaux à desserte unique

Corps de police municipal	Population desservie	Niveau de services	Corps de police municipal	Population desservie	Niveau de services
Alma	26 939	3	Mont-Tremblant	8 058	2
Amos	13 862	2	Morin-Heights	2 882	1
Asbestos	6 801	2	Nicolet	8 242	2
Aylmer	36 248	3	Normandin	3 698	1
Baie-Comeau	24 676	3	Otterburn Park	8 142	2
Blainville	35 600	3	Plessisville	6 705	2
Boisbriand	27 246	3	Port-Cartier	7 067	2
Boucherville	37 581	3	Princeville	6 287	2
Bromont	5 123	2	Repentigny	56 460	4
Brossard	66 110	4	Richmond	3 650	1
Carignan	5 904	2	Rimouski	31 931	3
Chambly	20 880	3	Rivière-du-Loup	18 283	3
Charlesbourg	71 098	4	Roberval	11 504	2
Coaticook	9 029	2	Rosemère	13 816	2
Cowansville	12 247	2	Rouyn-Noranda	30 990	3
Dolbeau-Mistassini	15 373	3	Saint-Adolphe-d'Howard	2 835	1
Farham	7 992	2	Saint-Basile-le-Grand	12 822	2
Fermont	3 247	1	Saint-Bruno-de-Montarville	24 392	3
Granby	45 223	3	Saint-Césaire	4 990	1
Granby (canton)	11 842	2	Saint-Donat	3 530	1
Grand-Mère	13 889	2	Saint-Eustache	41 931	3
Greenfield Park	17 681	3	Saint-Félicien	11 059	2
Hudson	4 753	1	Saint-Georges	21 967	3
Hull	64 460	4	Saint-Hyacinthe	39 338	3
Jonquière	57 013	4	Saint-Lambert	21 761	3
La Baie	20 890	3	Saint-Luc	20 996	3
Lac-Brome	5 222	2	Saint-Rémi	5 965	2
Lachenaie	22 551	3	Saint-Sauveur-des-Monts	3 289	1
Lac-Mégantic	5 986	2	Sainte-Adèle	9 609	2
La Plaine	16 546	3	Sainte-Agathe-des-Monts	8 154	2
La Prairie	19 483	3	Sainte-Marie	11 615	2
La Tuque	12 122	2	Sainte-Thérèse	24 524	3
L'Assomption	16 204	3	Sept-Îles	25 172	3
Laval	349 910	4	Shawinigan-Sud	12 159	2
Longueuil	131 017	4	Sillery	11 779	2
Lorraine	9 698	2	Trois-Rivières	48 285	3
Marieville	8 049	2	Val-Bélair	21 387	3
Mascouche	29 856	3	Valcourt	2 411	1
Matane	12 206	2	Val-d'Or	24 719	3
Mercier	9 904	2	Varenes	20 892	3
Mont-Joli	6 233	2	Vaudreuil-Dorion	19 962	3
Montmagny	12 051	2	Victoriaville	40 069	3
Mont-Saint-Hilaire	14 502	2	Windsor	5 645	2

## B. Les corps de police municipaux à desserte multiple

Corps de police municipal	Population desservie*	Niveau de services	Municipalités desservies	Population desservie
Beloil	23 914	3	Beloil	19 806
			McMasterville	4 108
Cap-de-la-Madeleine	47 153	3	Cap-de-la-Madeleine	32 927
			Saint-Louis-de-France	7 798
			Sainte-Marthe-du-Cap	6 428
Châteauguay	44 721	3	Châteauguay	42 291
			Léry	2 430
Chaudière-Etchemin (régie)	75 825	3	Charny (membre de la régie)	10 791
			Saint-Jean-Chrysostome (membre de la régie)	17 750
			Saint-Romuald (membre de la régie)	11 073
			Saint-Étienne-de-Lauzon	9 131
			Saint-Nicolas	16 837
			Saint-Rédempteur	6 538
			Sainte-Hélène-de-Breakeyville	3 705
Chicoutimi	68 433	4	Chicoutimi	63 326
			Laterrière	5 107
Communauté urbaine de Montréal	1 795 844	4	Anjou	37 758
			Baie-d'Urfé	3 731
			Beaconsfield	18 906
			Côte-Saint-Luc	28 937
			Dollard-des-Ormeaux	48 127
			Dorval	17 300
			Hamstead	6 605
			Kirkland	19 894
			L'Île-Bizard	13 895
			L'Île-Dorval	1
			Lachine	40 053
			LaSalle	73 316
			Montréal	1 029 828
			Montréal-Est	3 409
			Montréal-Nord	82 188
			Montréal-Ouest	5 088
			Mont-Royal	18 100
			Outremont	21 825
			Pierrefonds	54 502
			Pointe-Claire	28 823
			Roxboro	5 574
			Sainte-Anne-de-Bellevue	5 076
			Sainte-Geneviève	3 302
			Saint-Laurent	76 342
			Saint-Léonard	71 891
			Senneville	930
			Verdun	60 521
Westmount	19 922			

Corps de police municipal	Population desservie*	Niveau de services	Municipalités desservies	Population desservie
Des Riverains (régie)	48 543	3	Beauharnois (membre de la régie)	6 479
			Grande-Île (membre de la régie)	4 797
			Melocheville (membre de la régie)	2 495
			Saint-Timothée (membre de la régie)	8 115
			Salaberry-de-Valleyfield (membre de la régie)	26 657
Des Seigneuries (régie)	25 699	2	Coteau-du-Lac (membre de la régie)	5 385
			Les Cèdres (membre de la régie)	5 413
			Saint-Clet (membre de la régie)	1 592
			Saint-Lazare (membre de la régie)	13 309
Donnacona	8 394	2	Cap-Santé	2 743
			Donnacona	5 651
Drummondville	57 327	3	Drummondville	47 130
			Saint-Nicéphore	10 197
East Angus	7 394	1	Ascot Corner	2 667
			East-Angus	3 746
			Westbury	981
Gatineau-Métro	113 074	4	Gatineau	103 365
			Masson-Angers	9 709
Haute-Saint-Charles (régie)	60 560	2	Fossambault-sur-le-Lac	984
			Lac-Beauport	5 459
			Lac-Croche	0
			Lac-Delage	398
			Lac-Saint-Charles (membre de la régie)	9 064
			Lac-Saint-Joseph	92
			Loretteville (membre de la régie)	13 862
			Saint-Émile (membre de la régie)	10 694
			Saint-Gabriel-de-Valcartier	2 475
			Sainte-Brigitte-de-Laval	3 516
			Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier	4 781
			Shannon	3 953
Stoneham et Tewkesbury	5 282			
Haut-Richelieu	60 129	3	Iberville	9 889
			L'Acadie	5 709
			Saint-Athanase	6 677
			Saint-Jean-sur-Richelieu	37 854
Lachute	18 490	2	Brownsburg-Chatham	7 005
			Lachute	11 845
La Malbaie	12 505	2	Clermont	3 034
			La Malbaie	9 471

Corps de police municipal	Population desservie*	Niveau de services	Municipalités desservies	Population desservie
Le Gardeur			Charlemagne Le Gardeur	6 009 18 277
Lévis	52 628	3	Lévis Pintendre Saint-Henri Saint-Joseph-de-la-Pointe-de-Lévy	41 519 6 300 3 966 843
L'Île-Perrot	18 013	2	L'Île-Perrot Notre-Dame-de-l'Île-Perrot	9 562 8 451
Memphrémagog (régie)	28 193	2	Austin (membre de la régie) Magog (membre de la régie) Magog canton (membre de la régie) Omerville (membre de la régie) Orford (membre de la régie) Sainte-Catherine-de-Hatley (membre de la régie)	1 199 14 672 5 866 2 584 1 695 2 177
Mirabel	43 301	3	Mirabel Saint-Colomban Sainte-Sophie	26 659 7 232 9 410
Montcalm (régie)	25 409	2	Saint-Calixte (membre de la régie) Saint-Lin - Laurentides (membre de la régie) Sainte-Julienne (membre de la régie)	5 145 13 006 7 258
MRC Les-Collines-de-l'Outaouais	37 288	2	Cantley Chelsea L'Ange-Gardien La Pêche Notre-Dame-de-la-Salette Pontiac Val-des-Monts	5 930 6 584 4 085 6 530 747 4 860 8 552
Pincourt	12 020	2	Pincourt Terrasse-Vaudreuil	9 999 2 021
Québec	274 239	4	Beauport Boischatel Notre-Dame-des-Anges Québec Saint-Augustin-de-Desmaures Vanier	73 481 4 467 217 169 125 15 775 11 174
Région de Deux-Montagnes	37 193	3	Deux-Montagnes Pointe-Calumet Saint-Joseph-du-Lac Sainte-Marthe-sur-le-Lac	17 505 5 920 5 073

Corps de police municipal	Population desservie*	Niveau de services	Municipalités desservies	Population desservie
Région de Joliette (régie)	54 919	3	Crabtree(membre de la régie) Joliette (membre de la régie) Notre-Dame-de-Lourdes (membre de la régie) Notre-Dame-des-Prairies (membre de la régie) Saint-Ambroise-de-Kildare (membre de la régie) Saint-Charles-Borromée (membre de la régie) Saint-Paul (membre de la régie) Saint-Pierre (membre de la régie) Saint-Thomas (membre de la régie) Sainte-Mélanie (membre de la régie)	3 520 18 210 2 202 7 263 3 520 10 541 3 601 369 3 051 2 642
Région de Roussillon (régie)	59 308	3	Candiac (membre de la régie) Delson (membre de la régie) Saint-Constant (membre de la régie) Sainte-Catherine (membre de la régie)	12 687 7 222 23 271 16 128
Région de Shawinigan	41 344	3	Charrette Lac-à-la-Tortue Lac-des-Cinq Lac-Wapizagonke Notre-Dame-du-Mont-Carmel Saint-Boniface-de-Shawinigan Saint-Élie Saint-Georges Saint-Gérard-des-Laurentides Saint-Jean-des-Piles Saint-Mathieu-du-Parc Shawinigan	989 3 169 0 0 5 140 4 116 1 528 3 882 2 194 693 1 243 18 390
Région Sherbrookoise (régie)	143 000	4	Ascot (membre de la régie) Bromptonville (membre de la régie) Deauville (membre de la régie) Fleurimont (membre de la régie) Lennoxville (membre de la régie) Rock Forest (membre de la régie) Saint-Élie-d'Orford (membre de la régie) Sherbrooke (membre de la régie) Waterville (membre de la régie)	7 063 5 910 2 864 17 178 4 961 18 664 7 437 77 129 1 794
Rivière-du-Nord (régie)	19 353	2	Estérel Piedmont (membre de la régie) Prévost (membre de la régie) Saint-Hippolyte Sainte-Anne-des-Lacs (membre de la régie)	2 708

<b>Corps de police municipal</b>	<b>Population desservie*</b>	<b>Niveau de services</b>	<b>Municipalités desservies</b>	<b>Population desservie</b>
Saint-Hubert	84 296	4	LeMoynes Saint-Hubert	5 132 79 164
Saint-Jérôme-Métropolitain (régie)	59 983	3	Bellefeuille (membre de la régie) Lafontaine (membre de la régie) Saint-Antoine (membre de la régie) Saint-Jérôme (membre de la régie)	13 919 9 674 11 690 24 700
Sainte-Foy	103 061	4	Cap-Rouge L'Ancienne-Lorette Sainte-Foy	13 887 16 249 72 925
Sainte-Julie	45 783	3	Calixa-Lavallée Contrecoeur Saint-Amable Sainte-Julie Verchères	499 5 332 7 668 27 437 4 847
Sorel-Tracy	37 242	3	Saint-Joseph-de-Sorel Sorel-Tracy	1 740 35 502
Terrebonne	65 701	3	Bois-des-Filion Sainte-Anne-des-Plaines Terrebonne	7 768 13 175 44 758
Thetford Mines	21 751	3	Black Lake Thetford Mines	4 462 17 289
Trois-Rivières-Ouest	31 016	3	Pointe-du-Lac Trois-Rivières-Ouest	6 846 24 170

\* La population est calculée à partir de la population des municipalités établies par le décret gouvernemental 1434-2000.

## CHAPITRE 2 LA PLACE OCCUPÉE PAR LES CORPS DE POLICE MUNICIPaux EN 2000

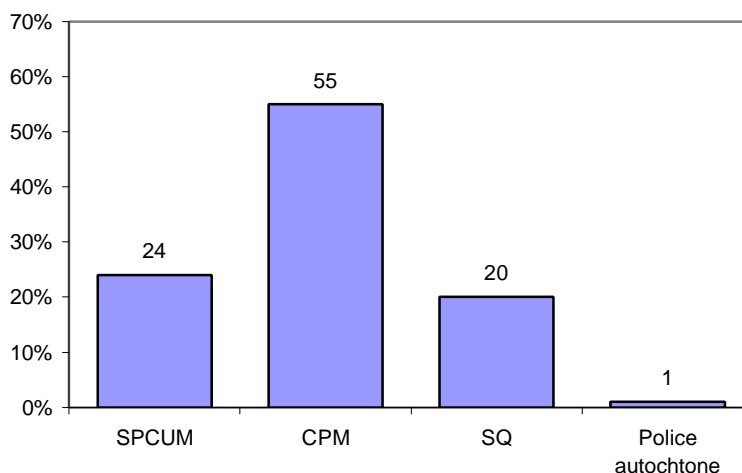
Le nombre de corps de police municipaux s'établissait à 125 en décembre 2000. Quelle place occupaient ces corps de police dans l'organisation policière au Québec? Pour mieux situer la place des corps de police municipaux dans l'organisation, il importe notamment de connaître la proportion de la population et des municipalités qu'ils desservent, leur présence ou non dans les municipalités régionales de comté (MRC) et la proportion des policiers permanents du Québec qui travaillent dans ces organisations.

### 2.1 QUATRE QUÉBÉCOIS SUR CINQ PROTÉGÉS PAR UN CORPS DE POLICE MUNICIPAL

En 2000, près de 80 % de la population québécoise était protégée par des corps de police municipaux. De ce pourcentage, 24 %, soit près de 1,8 million d'habitants, était desservie par le Service de police de la Communauté urbaine de Montréal (SPCUM) et 55 %, soit un peu plus de 4 millions d'habitants, par les autres corps de police municipaux (figure 1). Le reste de la population, près de 1,5 million d'habitants, était desservie essentiellement par la Sûreté du Québec et 1 % de la population était protégée par des corps de police autochtones.

**Figure 1**

Pourcentage de la population protégée par le SPCUM, les autres corps de police municipaux, la Sûreté du Québec et la police autochtone, décembre 2000



Dans deux régions du Québec, soit Montréal et Laval, toute la population était protégée par un corps de police municipal (tableau 2). Au moins sept habitants sur dix recevaient la protection policière d'un corps de police municipal dans les huit régions suivantes : Capitale-Nationale (87 %), Montérégie (81 %), Laurentides, Lanaudière, Mauricie et Outaouais (78 % chacune), Saguenay—Lac-Saint-Jean (74 %) et Estrie (73 %). Suivaient la Côte-Nord, où 58 % de la population recevait une protection policière d'un corps de police municipal, le Centre-du-Québec (53 %), Chaudière-Appalaches (50 %), l'Abitibi-Témiscamingue (45 %) et le Bas-Saint-Laurent (33 %). Enfin, la population de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine et du Nord-du-Québec en

l'absence de corps de police municipal, était donc protégée principalement par la Sûreté du Québec, les corps de police autochtone ne couvrant qu'une faible proportion de la population.

**Tableau 2**

Population desservie par les corps de police municipaux selon la région, décembre 2000

Région	Population desservie par les CPM	% de la population de la région	Nombre de CPM
Bas-Saint-Laurent	68 653	33,4	4
Saguenay—Lac-Saint-Jean	214 909	74,3	8
Capitale-Nationale	563 023	87,3	8
Mauricie	205 968	78,1	7
Estrie	212 109	73,0	9
Montréal	1 795 844	100,0	1
Outaouais	251 070	78,3	4
Abitibi-Témiscamingue	69 571	44,6	3
Côte-Nord	60 162	58,3	4
Nord-du-Québec	0	0,0	0
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	0	0,0	0
Chaudière-Appalaches	195 837	50,1	6
Laval	349 910	100,0	1
Lanaudière	315 462	78,6	10
Laurentides	365 962	77,8	17
Montérégie	1 062 441	80,5	38
Centre-du-Québec	118 630	53,2	5
<b>Total</b>	<b>5 849 551</b>	<b>79,4</b>	<b>125</b>

## 2.2 DES CORPS DE POLICE MUNICIPaux PRÉSENTS DANS 65 DES 96 MRC

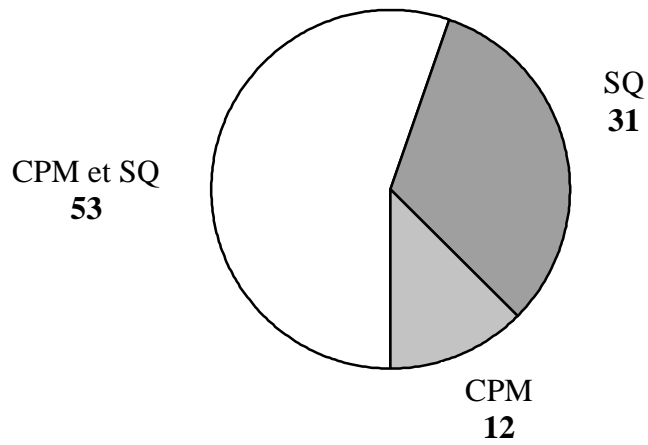
En décembre 2000, il y avait des corps de police municipaux dans 65 des 96 municipalités régionales de comté du Québec (MRC) : ils assuraient la protection de toutes les municipalités dans 12 MRC, alors que dans les 53 autres, ils protégeaient seulement une partie des municipalités, les autres municipalités étant desservies par la Sûreté du Québec. Cette dernière assurait donc, quant à elle, la protection de toutes les municipalités de 31 MRC (figure 2).

Par ailleurs, notons que les communautés urbaines de Montréal et de Québec étaient entièrement desservies par des corps de police municipaux tandis que la Communauté urbaine de l'Outaouais était protégée à la fois par des corps de police municipaux et la Sûreté du Québec.

On trouvera à l'annexe 1 un tableau sur la desserte policière municipale par MRC.

**Figure 2**

Desserte policière municipale dans les 96 MRC, décembre 2000



### 2.3 UNE MUNICIPALITÉ SUR CINQ DESSERVIE PAR UN CORPS DE POLICE MUNICIPAL

En 2000, les corps de police municipaux desservaient 271 des 1 297 municipalités du Québec, soit 21 % de toutes les municipalités. De ce pourcentage, 2 % étaient protégées par le SPCUM et 19 % par les autres corps de police municipaux. Les autres municipalités étaient protégées par la Sûreté du Québec à la suite d'entente de services entre leur MRC et le ministère de la Sécurité publique.

Par ailleurs, parmi les 86 municipalités ayant leur propre corps de police, 10 avaient une population de moins de 5 000 habitants en 2000 (Tableau 3). Quant aux municipalités protégées par un corps de police desservant plus d'une municipalité, 60 comptaient moins de 5 000 habitants alors que 125 en avaient 5 000 ou plus.

**Tableau 3**

Municipalités desservies par un corps de police municipal, décembre 2000

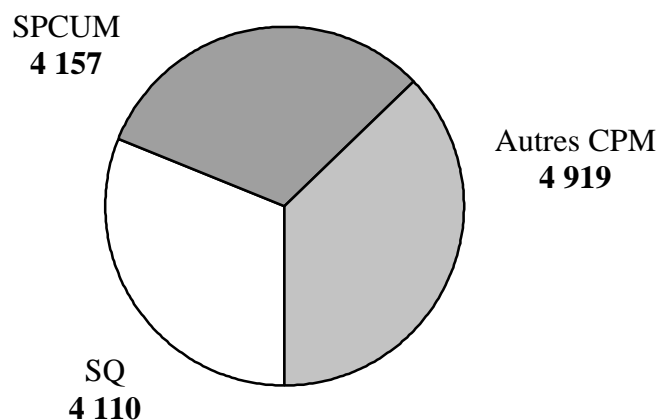
Type de dessertes	Nombre de municipalités			Pourcentage des municipalités		
	Moins de 5 000 habitants	5 000 habitants ou plus	Total	Moins de 5 000 habitants	5 000 habitants ou plus	Total
CPM à desserte unique	10	76	86	11,6	88,4	100,0
CPM à desserte multiple	60	125	185	32,4	67,6	100,0
<b>Total</b>	<b>70</b>	<b>201</b>	<b>271</b>	<b>25,8</b>	<b>74,2</b>	<b>100,0</b>

## 2.4 SEPT POSTES POLICIERS PERMANENTS SUR DIX DANS LES CORPS DE POLICE MUNICIPaux

En décembre 2000, selon les données fournies par les corps de police<sup>7</sup>, l'on dénombrait au total 13 186 postes policiers permanents à la Sûreté du Québec, au SPCUM et dans les autres corps de police municipaux<sup>8</sup>. De ce nombre, 4 110 postes appartenaient à la Sûreté du Québec, 4 157 au SPCUM et 4 919 aux autres corps de police municipaux, soit respectivement 31 %, 32 % et 37 %.

**Figure 3**

Postes policiers permanents à la Sûreté du Québec et dans les corps de police municipaux, décembre 2000



Parmi les 4 110 postes policiers permanents de la Sûreté du Québec, près de la moitié, soit 2 012, étaient affectés directement au service de base des municipalités régionales de comté ayant une entente de services avec cette dernière. Les 2 098 autres postes étaient principalement réservés à l'administration et aux services spécialisés.

Par ailleurs, les corps de police municipaux étaient de tailles variées. Ainsi, si l'on ne considère que le nombre de postes permanents policiers (tableau 4), on constate que 25 d'entre eux possédaient moins de 10 postes policiers permanents, 28 en avaient de 10 à 19, 32 en comptaient de 20 à 39 postes policiers, 25, de 40 à 69, 6, de 70 à 99 et enfin, 9 possédaient 100 postes policiers ou plus (tableau 4). La grande diversité dans la taille des corps de police municipaux demeure lorsqu'on considère l'ensemble des postes permanents, policiers et civils confondus (tableau 5).

7. Information fournie par les corps de police par l'intermédiaire du *Questionnaire sur l'administration des activités policières 2000*.

8. Les postes de policiers pompiers qui sont affectés en permanence aux incendies sont exclus de ce nombre.

**Tableau 4**

Corps de police municipaux selon le nombre de postes policiers permanents, décembre 2000

<b>Nombre de postes policiers permanents</b>	<b>Nombre</b>	<b>%</b>
Moins de 10	25	20,0
10 à 19	28	22,4
20 à 39	32	25,6
40 à 69	25	20,0
70 à 99	6	4,8
100 ou plus	9	7,2
<b>Total</b>	<b>125</b>	<b>100,0</b>

**Tableau 5**

Corps de police municipaux selon le nombre de postes permanents policiers et civils, décembre 2000

<b>Nombre de postes permanents policiers et civils</b>	<b>Nombre</b>	<b>%</b>
Moins de 10	14	11,2
10 à 19	24	19,2
20 à 39	30	24,0
40 à 69	26	20,8
70 à 99	13	10,4
100 ou plus	18	14,4
<b>Total</b>	<b>125</b>	<b>100,0</b>

## CHAPITRE 3 L'EFFECTIF DES CORPS DE POLICE MUNICIPaux

Les corps de police municipaux réalisent un grand nombre d'activités : des activités de direction et d'administration et, bien sûr, des activités de surveillance du territoire, soit la patrouille, les enquêtes, les relations communautaires et la prévention. Ces activités sont réalisées par différents types de postes : policiers ou civils, syndiqués ou non syndiqués, superviseurs ou non. Ces postes sont généralement comblés par des policiers permanents. Par ailleurs, dans certaines circonstances, ils peuvent également l'être par des policiers surnuméraires.

Le portrait de l'effectif de ce chapitre illustre la situation au 31 décembre 2000. La première section décrit les postes permanents policiers et civils. Ces postes sont répartis selon les grandes activités policières nommées précédemment, puis, selon les activités spécifiques comprises dans chacune d'elle<sup>9</sup>. Les postes policiers sont aussi répartis selon qu'ils sont syndiqués ou non et, de supervision ou non. Les postes civils sont répartis pour leur part selon qu'ils sont des postes d'encadrement, de professionnel ou de soutien.

La deuxième section donne le profil des policiers permanents selon leur sexe, leur groupe d'âge et leur nombre d'années de service. Enfin, la dernière section situe la place occupée par les policiers surnuméraires dans cette organisation.

Les statistiques de ce chapitre ont été fournies par les corps de police au moyen du *Questionnaire sur l'administration des activités policières de 2000*. Même si le Ministère a validé les données, la véracité de celles-ci est sous l'entière responsabilité des corps de police.

### 3.1 LES POSTES PERMANENTS POLICIERS ET CIVILS

En décembre 2000, on dénombrait 12 466 postes permanents policiers et civils dans les corps de police municipaux, soit 5 147 au SPCUM et 7 319 dans les autres corps de police municipaux (tableau 6).

#### *Deux postes sur trois affectés à la patrouille*

Les données du tableau 6 indiquent que les deux tiers des postes permanents policiers et civils étaient affectés à la patrouille, 17 % aux enquêtes, 10 % à l'administration, 4 % à la direction et 3 % aux relations communautaires et à la prévention. Le SPCUM assignait une proportion plus élevée de postes aux enquêtes, soit 22 % contre 13 % pour les autres corps de police municipaux. Cet écart résulte du fait qu'il était tenu de donner sur son territoire des services policiers de base de niveau 4 alors que seulement 13 des 124 autres corps de police municipaux offraient ce niveau de services, qui rappelons-le, demande plus de travail d'enquêtes. À l'inverse, le SPCUM avait moins de postes à la direction, à l'administration et aux relations communautaires et à la prévention que l'ensemble des autres corps de police municipaux.

---

<sup>9</sup> La description de ces activités policières se trouve à l'annexe 2.

**Tableau 6**

Postes permanents policiers et civils dans les corps de police municipaux selon la grande activité policière, décembre 2000

Grande activité policière	SPCUM		Autres corps de police municipaux		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Direction Sécurité du territoire	113	2,2	386	5,3	499	4,0
Patrouille	3 429	66,6	4 870	66,5	8 299	66,6
Enquêtes	1 129	22,0	984	13,4	2 113	17,0
Relations communautaires et prévention	115	2,2	225	3,1	340	2,7
Administration	361	7,0	854	11,7	1 215	9,7
<b>Total</b>	<b>5 147</b>	<b>100,0</b>	<b>7 319</b>	<b>100,0</b>	<b>12 466</b>	<b>100,0</b>

*Des postes policiers près de trois fois sur quatre*

Près des trois quarts des postes permanents des corps de police municipaux étaient réservés à des policiers (tableau 7). Le SPCUM détenait une proportion un peu plus élevée de postes policiers que les autres corps de police municipaux : 81 % de ses postes permanents étaient détenus par des policiers comparativement à 67 % pour les autres corps de police municipaux.

**Tableau 7**

Postes permanents dans les corps de police municipaux selon le type de postes, policiers ou civils, décembre 2000

Type de postes permanents	SPCUM		Autres corps de police municipaux		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Postes policiers	4 157	80,8	4 919	67,2	9 076	72,8
Postes civils	990	19,2	2 400	32,8	3 390	27,2
<b>Total</b>	<b>5 147</b>	<b>100,0</b>	<b>7 319</b>	<b>100,0</b>	<b>12 466</b>	<b>100,0</b>

Par ailleurs, on constate au tableau 8 que les postes permanents policiers et civils se répartissaient différemment entre les activités. Ainsi, les postes policiers étaient proportionnellement plus nombreux à la patrouille, aux enquêtes et aux relations communautaires et à la prévention alors qu'à l'inverse, les postes civils étaient plus nombreux à la direction et à l'administration.

**Tableau 8**

Postes permanents policiers et civils dans les corps de police municipaux selon le type de postes et la grande activité policière, décembre 2000

Grande activité policière	Postes policiers		Postes civils		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Direction Sécurité du territoire	294	3,3	205	6,0	499	4,0
Patrouille	6 466	71,2	1 833	54,1	8 299	66,6
Enquêtes	1 833	20,8	230	6,8	2 113	17,0
Relations communautaires et prévention	312	3,4	28	0,8	340	2,7
Administration	121	1,3	1 094	32,3	1 215	9,7
<b>Total</b>	<b>9 076</b>	<b>100,0</b>	<b>3 390</b>	<b>100,0</b>	<b>12 466</b>	<b>100,0</b>

### 3.1.1 Les postes permanents policiers

Des 9 076 postes policiers dans les corps de police municipaux, la très grande majorité était syndiquée, soit 8 572 contre 504 postes non syndiqués (tableau 9). Une majorité des postes non syndiqués se trouvaient à la direction et à la patrouille régulière, soit respectivement 217 et 173 postes. Par ailleurs, les postes non syndiqués représentaient les trois quarts des postes de la direction, 17 % des postes de l'administration et moins de 5 % de ceux de la sécurité du territoire, que ce soit à la patrouille, aux enquêtes ou aux relations communautaires et à la prévention.

**Tableau 9**

Postes permanents policiers syndiqués et non syndiqués dans les corps de police municipaux selon la grande activité policière, décembre 2000

Grande activité policière	Postes non syndiqués		Postes syndiqués		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Direction Sécurité du territoire	217	73,8	77	26,2	294	100,0
Patrouille	173	2,7	6 293	97,3	6 466	100,0
Enquêtes	81	4,3	1 802	95,7	1 883	100,0
Relations communautaires et prévention	13	4,2	299	95,8	312	100,0
Administration	20	16,5	101	83,5	121	100,0
<b>Total</b>	<b>504</b>	<b>5,6</b>	<b>8 572</b>	<b>94,4</b>	<b>9 076</b>	<b>100,0</b>

Parmi les postes policiers syndiqués, on notait néanmoins une proportion non négligeable de postes de supervision, soit 14 % (tableau 10). Si ces postes étaient affectés surtout à la patrouille (883) et aux enquêtes (253), c'est à la direction et à l'administration qu'on trouvait les plus fortes proportions de postes syndiqués de supervision, soit respectivement 35 % et 22 %.

La forte représentation de postes non syndiqués et de postes syndiqués en situation de supervision de la direction s'expliquent par le fait que plusieurs corps de police, surtout ceux de plus petite taille, ont inscrit l'ensemble de leurs postes de supervision à la direction. Pour les postes de supervision à l'administration, la proportion élevée est attribuable à la présence

importante de civils dans cette grande activité : rappelons en effet que 90 % des postes à l'administration sont occupés par des civils, soit 1 094 sur 1 215 (tableau 8).

**Tableau 10**

Postes permanents policiers syndiqués dans les corps de police municipaux selon la grande activité policière, décembre 2000

Grande activité policière	Postes syndiqués de supervision		Postes syndiqués réguliers		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Direction	27	35,1	50	64,9	77	100,0
Sécurité du territoire						
Patrouille	883	14,0	5 410	86,0	6 293	100,0
Enquêtes	253	14,0	1 549	86,0	1 802	100,0
Relations communautaires et prévention	29	9,7	270	90,3	299	100,0
Administration	22	21,8	79	78,2	101	100,0
<b>Total</b>	<b>1 214</b>	<b>14,2</b>	<b>7 358</b>	<b>85,8</b>	<b>8 572</b>	<b>100,0</b>

Le tableau 11 répartit les postes permanents policiers selon l'activité policière faisant partie de chaque grande activité policière et selon qu'ils sont syndiqués ou non. Ainsi, parmi les 294 postes policiers qui étaient attribués à la grande activité de direction, 65 % allaient à la direction du corps de police même. Ces postes policiers étaient la plupart du temps occupés par le directeur, ses assistants et ses adjoints. Les autres postes de la direction allaient à d'autres activités de direction, dont notamment les affaires internes (10 %), la planification et la recherche (8 %), les relations publiques (5 %) et les mesures d'urgence (5 %). Notons que seuls les corps de police ayant un niveau de responsabilité plus élevé, et conséquemment une taille plus grande, affectaient des postes spécifiques à ces activités de direction; autrement, ces activités étaient réalisées par le directeur, ses assistants ou ses adjoints.

Parmi les 6 466 postes policiers de la grande activité de patrouille, 87 % étaient assignés à la patrouille régulière dont les principales fonctions sont d'effectuer la surveillance du territoire, de répondre aux appels des citoyens, d'effectuer les enquêtes de base et les activités de prévention nécessaires et d'appliquer les lois et règlements. Le reste des postes étaient attribués à d'autres activités de patrouille dont notamment, la direction (4 %), la détention (3 %) et la sécurité routière (2 %); ces postes se trouvaient généralement dans les corps de police ayant un plus haut niveau de responsabilité.

Dans la grande activité des enquêtes, les deux tiers des 1 883 postes étaient attribués aux enquêtes sur les crimes contre la personne, contre la propriété, aux enquêtes spéciales et aux autres enquêtes. L'autre tiers était affecté à d'autres activités d'enquête notamment aux services spécialisés (8 %), aux renseignements criminels (7 %) et à la liaison avec les cours (7 %). Des postes étaient affectés spécifiquement à ces activités dans les corps de police ayant une plus grande taille et un plus haut niveau de responsabilité. Par exemple, 136 des 150 postes affectés aux services spécialisés se trouvaient au SPCUM ainsi que 112 des 137 postes assignés aux renseignements criminels.

**Tableau 11**

Postes permanents policiers dans les corps de police municipaux selon l'activité policière, décembre 2000

Activité policière	Postes non syndiqués		Postes syndiqués		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
<b>Direction</b>						
Direction du corps de police	186	85,7	6	7,8	192	65,3
Planification et suivi budgétaire	3	1,4	5	6,5	8	2,7
Planification et recherche	7	3,2	15	19,5	22	7,5
Affaires internes	7	3,2	23	29,9	30	10,2
Mesures d'urgence	3	1,4	11	14,3	14	4,8
Relations publiques	2	0,9	14	18,2	16	5,4
Autres activités	9	4,1	3	3,9	12	4,1
<b>Total</b>	<b>217</b>	<b>100,0</b>	<b>77</b>	<b>100,0</b>	<b>294</b>	<b>100,0</b>
<b>Sécurité du territoire</b>						
<u>Patrouille</u>						
Direction de la patrouille	93	53,8	148	2,4	241	3,7
Patrouille régulière	70	40,5	5 584	88,7	5 654	87,4
Sécurité routière	3	1,7	139	2,2	142	2,2
Patrouille spécifique	0	0,0	93	1,5	93	1,4
Détention	4	2,3	183	2,9	187	2,9
Pièces et procédures	0	0,0	14	0,2	14	0,2
Interventions spéciales	2	1,2	105	1,7	107	1,7
Autres activités	1	0,6	27	0,4	28	0,5
<b>Total</b>	<b>173</b>	<b>100,0</b>	<b>6 293</b>	<b>100,0</b>	<b>6 466</b>	<b>100,0</b>
<u>Enquêtes</u>						
Direction des enquêtes	55	67,9	49	2,7	104	5,5
Enquêtes sur les crimes contre la personne, contre la propriété, enquêtes spéciales et autres enquêtes	18	22,2	1 227	68,1	1 245	66,1
Identité judiciaire	1	1,2	78	4,3	79	4,2
Pièces à conviction	0	0,0	8	0,4	8	0,4
Renseignements criminels	4	4,9	133	7,4	137	7,3
Analystes lecteurs	0	0,0	18	1,0	18	1,0
Liaison avec les cours	1	1,2	129	7,1	130	6,9
Services spécialisés	2	2,5	148	8,2	150	8,0
Autres activités	0	0,0	12	0,7	12	0,6
<b>Total</b>	<b>81</b>	<b>100,0</b>	<b>1 802</b>	<b>100,0</b>	<b>1 883</b>	<b>100,0</b>
<u>Relations communautaires et prévention</u>						
Direction	13	100,0	32	10,7	45	14,4
Intervention communautaire	0	0,0	78	26,1	78	25,0
Intervention jeunesse	0	0,0	25	8,4	25	8,0
Autres activités	0	0,0	164	54,8	164	52,6
<b>Total</b>	<b>13</b>	<b>100,0</b>	<b>299</b>	<b>100,0</b>	<b>312</b>	<b>100,0</b>
<b>Administration</b>						
Direction de l'administration	16	80,0	1	1,0	17	14,0
Ressources humaines	1	5,0	49	48,5	50	41,3
Ressources matérielles	0	0,0	2	2,0	2	1,7
Ressources financières	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Télécommunications	2	10,0	28	27,7	30	24,8
Systèmes d'information	0	0,0	8	7,9	8	6,6
Autres activités	1	5,0	13	12,9	14	11,6
<b>Total</b>	<b>20</b>	<b>100,0</b>	<b>101</b>	<b>100,0</b>	<b>121</b>	<b>100,0</b>
<b>Total</b>	<b>504</b>	<b>5,6</b>	<b>8 572</b>	<b>94,4</b>	<b>9 076</b>	<b>100,0</b>

Parmi les 312 postes de policiers attribués aux relations communautaires et à la prévention, 25 % allaient à l'intervention communautaire et 8 % ciblaient l'intervention auprès de la jeunesse. Les autres postes étaient affectés à d'autres activités de relations communautaires et de prévention, soit au développement de programmes d'intervention socio-préventive selon les problèmes cernés dans la communauté, à leur diffusion et à leur mise en œuvre en concertation avec les partenaires du milieu.

Du côté de l'administration, les postes de policiers étaient principalement affectés aux ressources humaines (41 %) et aux télécommunications (25 %). Il faut savoir que 82 des 125 corps de police municipaux étaient responsables d'un centre d'urgence 9-1-1 ou d'un centre 24 heures des appels opérationnels et administratifs.

### 3.1.2 Les postes permanents civils

Des 3 390 postes civils dans les corps de police municipaux, 107 étaient attribués à des cadres, 33 à des professionnels et 3 250 à du personnel de soutien (tableau 12)<sup>10</sup>. Les postes cadres et professionnels se trouvaient principalement à la direction et à l'administration alors que ceux du personnel de soutien étaient surtout regroupés à la patrouille et à l'administration.

**Tableau 12**

Postes permanents civils dans les corps de police municipaux selon la fonction, décembre 2000

Grande activité policière	Cadres	Professionnels	Personnel de soutien	Total
Direction	27	22	156	205
Sécurité du territoire				
Patrouille	7	0	1 826	1 833
Enquêtes	2	0	228	230
Relations communautaires et prévention	1	3	24	28
Administration	70	8	1 016	1 094
<b>Total</b>	<b>107</b>	<b>33</b>	<b>3 250</b>	<b>3 390</b>

Le tableau 13 répartit les postes permanents civils selon les activités policières contenues dans chaque grande activité policière. Parmi les 205 postes civils de la direction, 54 % étaient affectés à la direction du corps de police. Les autres postes civils se trouvaient surtout aux autres activités de direction (16 %) et à la planification et au suivi budgétaire (11 %).

Du côté des 1 833 postes civils de la patrouille, 1 728 étaient assignés à la sécurité routière, plus particulièrement à la brigade scolaire. Soulignons que 90 des 125 corps de police municipaux ont indiqué être responsables d'une brigade scolaire en 2000. Quelques postes de la sécurité routière (40) étaient aussi assignés à des préposés au stationnement puisque 14 corps de police étaient responsables d'un tel service.

10. Postes cadres : postes de supervision ou d'encadrement de personnel pour une activité donnée.

Postes professionnels : postes de niveau professionnel (avocat, comptable, criminologue, etc.) nécessitant généralement une formation de niveau universitaire.

Personnel de soutien : postes de secrétaires, d'agents de bureau, de réceptionnistes, de répartiteurs, de brigadiers scolaires, de techniciens en administration ou en informatique, etc.

Pour leur part, les postes civils affectés aux enquêtes l'étaient principalement à la direction des enquêtes (24 %), aux enquêtes sur les crimes contre la personne, contre la propriété, aux enquêtes spéciales et aux autres enquêtes (21 %) et aux liaisons avec les cours (19 %).

Quant aux 28 postes civils affectés aux relations communautaires et à la prévention, ils se trouvaient surtout à l'intervention communautaire (43 %) et à l'intervention jeunesse (25 %).

Enfin, sur les 1 094 postes civils à l'administration, 57 % étaient consacrés aux télécommunications avec principalement des postes de répartiteurs. Les systèmes d'information et les ressources matérielles étaient les autres activités d'administration où il y avait le plus de postes de civils avec respectivement 14 % et 9 %.

**Tableau 13**

Postes permanents civils dans les corps de police municipaux selon l'activité policière, décembre 2000

Activité policière	Cadres	Professionnels	Personnel de soutien	Total	
	Nombre			Nombre	%
<b>Direction</b>					
Direction du corps de police	11	1	98	110	53,7
Planification et suivi budgétaire	10	1	12	23	11,2
Planification et recherche	2	6	8	16	7,8
Affaires internes	0	0	8	8	3,9
Mesures d'urgence	0	0	0	0	0,0
Relations publiques	2	8	5	15	7,3
Autres activités	2	6	25	33	16,1
<b>Total</b>	<b>27</b>	<b>22</b>	<b>156</b>	<b>205</b>	<b>100,0</b>
<b>Sécurité du territoire</b>					
<u>Patrouille</u>					
Direction de la patrouille	3	0	26	29	1,6
Patrouille régulière	0	0	25	25	1,4
Sécurité routière	3	0	1 725	1 728	94,3
Patrouille spécifique	0	0	25	25	1,4
Détention	0	0	8	8	0,4
Pièces et procédures	1	0	13	14	0,8
Interventions spéciales	0	0	1	1	0,1
Autres activités	0	0	3	3	0,2
<b>Total</b>	<b>7</b>	<b>0</b>	<b>1 826</b>	<b>1 833</b>	<b>100,0</b>
<u>Enquêtes</u>					
Direction des enquêtes	1	0	54	55	23,9
Enquêtes sur les crimes contre la personne, contre la propriété, enquêtes spéciales et autres enquêtes	0	0	48	48	20,9
Identité judiciaire	1	0	28	29	12,6
Pièces à conviction	0	0	4	4	1,7
Renseignements criminels	0	0	17	17	7,4
Analystes lecteurs	0	0	4	4	1,7
Liaison avec les cours	0	0	43	43	18,7
Services spécialisés	0	0	10	10	4,3
Autres activités	0	0	20	20	8,7
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>228</b>	<b>230</b>	<b>100,0</b>
<u>Relations communautaires et prévention</u>					
Direction	0	0	4	4	14,3
Intervention communautaire	0	1	11	12	42,9
Intervention jeunesse	1	0	6	7	25,0
Autres activités	0	2	3	5	17,9
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>24</b>	<b>28</b>	<b>100,0</b>
<b>Administration</b>					
Direction de l'administration	20	1	38	59	5,4
Ressources humaines	33	1	40	74	6,8
Ressources matérielles	4	0	89	93	8,5
Ressources financières	1	0	21	22	2,0
Télécommunications	6	5	615	626	57,2
Systèmes d'information	3	1	149	153	14,0
Autres activités	3	0	64	67	6,1
<b>Total</b>	<b>70</b>	<b>8</b>	<b>1 016</b>	<b>1 094</b>	<b>100,0</b>
<b>Total</b>	<b>107</b>	<b>33</b>	<b>3 250</b>	<b>3 390</b>	<b>-</b>

## 3.2 LES CARACTÉRISTIQUES DES POLICIERS PERMANENTS

Au 31 décembre 2000, 9 052 policiers permanents étaient à l'emploi des corps de police municipaux. Par policiers permanents, nous entendons ceux qui occupent un poste permanent avec le corps de police ou qui sont en période probatoire. Voyons donc quelles étaient les principales caractéristiques de ces policiers selon leur sexe, leur âge et leur nombre d'années de service.

### 3.2.1 Le sexe

*Une forte présence des hommes dans l'effectif permanent*

La majorité (84 %) des policiers permanents des corps de police municipaux était des hommes (tableau 15). La représentation des femmes était donc assez faible, soit 16 %. Il faut dire que la présence des femmes dans la profession policière est assez récente puisqu'en 1991, elle ne comptait que pour 6 % des policiers permanents des corps de police municipaux.

**Tableau 14**

Policiers permanents dans les corps de police municipaux selon le sexe, décembre 2000

	Femmes	Hommes	Total	Taux de féminité
Corps de police municipaux	491	4 382	4 873	10,1 %
SPCUM	923	3 255	4 178	22,1 %
<b>Total</b>	<b>1 414</b>	<b>7 637</b>	<b>9 051</b>	<b>15,6 %</b>

*Moins d'une femme pour dix policiers permanents dans plus de la moitié des corps de police municipaux*

Pour évaluer la présence des femmes dans les corps de police, nous avons calculé le taux de féminité du personnel policier permanent, soit le nombre de femmes sur le total des policiers permanents. Ainsi, les données du tableaux 15 montrent que 33 corps de police n'avaient aucune policière. Ces corps de police étaient généralement de petite taille, le nombre de leurs policiers permanents variant de 4 à 25. Le taux de féminité variait de 0,1 % à 10 % dans 52 corps de police : ceux-ci avaient donc moins d'une femme pour dix policiers permanents. Trente-et-un corps de police avaient un taux de féminité variant de 10,1 % à 20 %. Enfin, seulement neuf corps de police avaient un taux supérieur à 20 %. Certains corps de police qui ont les taux de féminité les plus élevés avaient un nombre de policiers permanents qui variait de 5 à 32. Par ailleurs, parmi les corps de police municipaux avec 100 policiers permanents ou plus, seul le SPCUM avait un taux supérieur à 20 %; parmi les autres, trois avaient un taux de féminité variant de 7 % à 10 % et cinq avaient des taux variant de 12 % à 19 %.

**Tableau 15**

Corps de police municipaux selon le taux de féminité des policiers permanents, décembre 2000

Taux de féminité des policiers permanents	Nombre	%
0,0	33	26,4
0,1 % à 10 %	52	41,6
10,1 % à 20 %	31	24,8
20,1 % à 40 %	9	7,2
<b>Total</b>	<b>125</b>	<b>100,0</b>

*Les femmes moins présentes dans un poste de direction ou de supervision*

Il est intéressant de noter que l'arrivée assez récente des femmes dans la profession policière se reflète dans le type de fonctions qu'elles exerçaient dans les corps de police municipaux. Ainsi, les policières occupaient un poste de direction ou de supervision, syndiqué ou non, pour 7 % comparativement à 21 % pour les hommes (tableau 16)<sup>11</sup>. De plus, elles étaient proportionnellement deux fois moins nombreuses à avoir une fonction d'enquêteurs, soit 7 % contre 13 % pour les hommes. À l'inverse, elles étaient plus souvent affectées à la patrouille, travaillaient un peu plus souvent en relations communautaires et en prévention et exerçaient plus souvent d'autres fonctions de la profession.

**Tableau 16**

Policiers permanents dans les corps de police municipaux selon les principales fonctions et le sexe, décembre 2000

Principales fonctions policières	Femmes		Hommes		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Directeurs, assistants, adjoints et superviseurs	102	7,2	1 616	21,2	1 718	19,0
Enquêteurs	105	7,4	979	12,8	1 084	12,0
Patrouilleurs	873	61,7	4 054	53,1	4 927	54,4
Relations communautaires et prévention	78	5,5	192	2,5	270	3,0
Autres fonctions	256	18,1	796	10,4	1 052	11,6
<b>Total</b>	<b>1 414</b>	<b>100,0</b>	<b>7 637</b>	<b>100,0</b>	<b>9 051</b>	<b>100,0</b>

11. Les corps policiers ont précisé le nombre de femmes qui occupent les différentes fonctions policières présentées au tableau 16. Le nombre d'hommes dans ces fonctions a été estimé en soustrayant le nombre de femmes du total des postes policiers évalué pour chacune de ces fonctions.

### 3.2.2 Le groupe d'âge

*Sept policiers sur dix âgés de 25 à 44 ans*

La répartition des policiers permanents selon le groupe d'âge montre que 70 % étaient âgés de 25 à 44 ans, soit 35 % de 25 à 34 ans et un autre 35 % de 35 à 44 ans. Aussi, 22 % des policiers permanents composaient le groupe des 45 à 54 ans. Enfin, seulement 5 % avaient 24 ans ou moins et 3 %, 55 ans ou plus (tableau 17).

**Tableau 17**

Policiers permanents dans les corps de police municipaux selon le groupe d'âge, décembre 2000

Groupe d'âge	SPCUM		Autres corps de police municipaux		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
24 ans ou moins	356	8,5	131	2,7	487	5,4
25 à 34 ans	1 566	37,5	1 596	32,8	3 162	34,9
35 à 44 ans	1 506	36,0	1 634	33,5	3 140	34,7
45 à 54 ans	706	16,9	1 291	26,5	1 997	22,1
55 ans ou plus	44	1,1	221	4,5	265	2,9
<b>Total</b>	<b>4 178</b>	<b>100,0</b>	<b>4 873</b>	<b>100,0</b>	<b>9 051</b>	<b>100,0</b>

*Les policiers du SPCUM plus jeunes que ceux des autres corps de police municipaux*

Les policiers du SPCUM étaient en moyenne plus jeunes que ceux des autres corps de police municipaux. Ainsi, il y avait trois fois plus de policiers de 24 ans ou moins dans ce corps de police (tableau 17). De plus, les policiers du SPCUM étaient en proportion plus nombreux à être âgés de 25 à 34 ans et de 35 à 44 ans que ceux des autres corps de police municipaux. À l'inverse, ces derniers avaient une représentation plus élevée parmi les 45 à 55 ans et les 55 ans ou plus. Parmi les principaux facteurs qui expliquent cette situation, se trouvent les conditions de retraite plus avantageuses pour les policiers permanents du SPCUM comparativement à celles des policiers de la plupart des autres corps de police municipaux, la plus grande capacité du SPCUM d'attirer des jeunes policiers dans son organisation, en raison notamment des possibilités de carrières qu'il offre, et le fait qu'un certain nombre de policiers retraités de la Sûreté du Québec ou du SPCUM reprennent du service dans un corps de police municipal après leur retraite.

*Les femmes policières plus jeunes que les hommes*

Les données du tableau 18 montrent que les femmes policières étaient en moyenne plus jeunes que leurs collègues masculins : 13 % étaient âgées de 24 ans ou moins comparativement à 4 % des hommes et 55 %, de 25 à 34 ans comparativement à 31 % des hommes. Elles étaient proportionnellement un peu moins nombreuses qu'eux dans le groupe d'âge des 35 à 44 ans (31 % contre 35 %) et étaient pratiquement absentes parmi les policiers plus âgés. Cette distribution s'explique par le fait que les femmes sont présentes dans la profession de policier depuis peu comparativement aux hommes.

**Tableau 18**

Policiers permanents dans les corps de police municipaux selon le groupe d'âge et le sexe, décembre 2000

Groupe d'âge	Femmes		Hommes		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
24 ans ou moins	178	12,6	309	4,0	487	5,4
25 à 34 ans	783	55,4	2 379	31,2	3 162	34,9
35 à 44 ans	439	31,0	2 701	35,4	3 140	34,7
45 à 54 ans	12	0,8	1 985	26,0	1 997	22,1
55 ans ou plus	2	0,1	263	3,4	265	2,9
<b>Total</b>	<b>1 414</b>	<b>100,0</b>	<b>7 637</b>	<b>100,0</b>	<b>9 051</b>	<b>100,0</b>

### 3.2.3 Le nombre d'années de service

*Plus de 25 ans de services pour 17 % des policiers*

La répartition des policiers des corps de police municipaux selon le nombre d'années de service cumulées dans le corps de police où ils se trouvaient au 31 décembre 2000 montre que 17 % avaient accumulé plus de 25 ans de service (tableau 19). Un nombre non négligeable de policiers approchaient donc de la retraite, ce qui laisse entendre que les organisations policières devraient embaucher plusieurs nouvelles recrues dans les années à venir.

Par ailleurs, on constate que plus du quart des policiers permanents avaient moins de six ans de service. Les policiers avec 11 à 15 années de service suivaient avec une proportion de 20 %. Venaient ensuite ceux qui ont accumulé 6 à 10 ans de service avec 17 %. Enfin, les policiers avec 16 à 20 ans de service et 21 à 25 ans de service formaient les groupes les moins nombreux.

Le SPCUM avait une proportion nettement plus élevée de policiers avec moins de six années de service cumulées dans ce corps de police que les autres corps de police municipaux, soit 34 % contre 20 %, qui ne peut s'expliquer seulement par la proportion plus élevée de policiers de moins de 35. En fait, on peut présumer qu'un certain nombre de policiers ont cumulé des années de service dans d'autres corps de police avant d'être embauchés par le SPCUM. À l'inverse, au SPCUM, la proportion de policiers comptant plus de 20 ans de service était plus faible que dans les autres corps de police municipaux, ce que reflète leur plus faible proportion de policiers âgés de 45 ans ou plus par rapport à celle des autres corps de police municipaux (voir tableau 17).

**Tableau 19**

Policiers permanents dans les corps de police municipaux selon le nombre d'années de service cumulées dans le corps de police, décembre 2000

Années de service cumulées dans le corps de police	SPCUM		Autres corps de police municipaux		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Moins de 6 ans	1 437	34,4	984	20,2	2 421	26,7
6 à 10 ans	573	13,7	935	19,2	1 508	16,7
11 à 15 ans	966	23,1	824	16,9	1 790	19,8
16 à 20 ans	393	9,4	461	9,5	854	9,4
21 à 25 ans	226	5,4	752	15,4	978	10,8
26 ans ou plus	583	14,0	917	18,8	1 500	16,6
<b>Total</b>	<b>4 178</b>	<b>100,0</b>	<b>4 873</b>	<b>100,0</b>	<b>9 051</b>	<b>100,0</b>

### 3.2.4 Les policiers en prêt de service

Au 31 décembre 2000, 36 des 125 corps de police municipaux avaient des policiers permanents en prêt de service. Au total, 122 policiers faisaient l'objet d'un prêt de service. Les principales affectations externes étaient les suivantes : les escouades régionales mixtes sur le crime organisé (41 policiers), les prêts internationaux (22) tels les missions en Haïti ou en Bosnie-Herzégovine, l'École nationale de police du Québec (16), les libérations pour activités syndicales (16) et l'aéroport de Montréal (10).

### 3.3 LES POLICIERS SURNUMÉRAIRES

Il arrive que les corps de police municipaux engagent, en plus des policiers permanents, des policiers surnuméraires, pour notamment remplacer des policiers permanents absents du travail pour divers motifs, réaliser des activités policières temporaires découlant de projets spécifiques, tel le programme ACCES, ou encore un surcroît de travail.

En décembre 2000, les corps de police municipaux comptaient 929 policiers surnuméraires alors que le SPCUM n'en avait pas (tableau 20). Toutefois, au cours de l'année 2000, le SPCUM a engagé 144 policiers surnuméraires qui ont tous quitté leur emploi avant la fin de l'année. Dans les autres corps de police municipaux, 653 policiers surnuméraires ont été embauchés durant l'année et 621 ont quitté le service au cours de l'année. Ce grand nombre d'embauches et de départs dénote une difficulté pour les corps de police municipaux, surtout ceux situés loin des grands centres, de garder ce personnel temporaire davantage attiré par un travail dans les corps de police de plus grande taille qui offrent des emplois permanents. Cette mobilité s'explique aussi par le fait que, par définition, les policiers surnuméraires viennent combler des besoins variables et temporaires.

**Tableau 20**

Évolution du nombre de policiers surnuméraires au SPCUM et dans les autres corps de police municipaux, 1999 à 2000

Policiers surnuméraires	SPCUM	Autres corps de police municipaux	Total
	Nombre	Nombre	Nombre
Nombre de policiers au 31 décembre 1999	0	897	897
Policiers embauchés en 2000	144	653	797
Policiers ayant quitté le service en 2000	144	621	765
Nombre de policiers au 31 décembre 2000	0	929	929

*Les femmes davantage présentes parmi les policiers surnuméraires que permanents*

Les données du tableau 21 montrent qu'en décembre 2000 les femmes formaient 27 % des policiers surnuméraires comparativement à 16 % des policiers permanents comme nous l'avons vu au tableau 14 (voir taux de féminité). Cette situation est sans doute attribuable au fait que les policiers surnuméraires sont souvent en début de carrière, et qu'ils sont généralement plus jeunes que les policiers permanents. Or, nous avons vu précédemment que les femmes policières se trouvent surtout parmi les jeunes puisque leur arrivée dans la profession est récente.

**Tableau 21**

Évolution du nombre de policiers surnuméraires dans les corps de police municipaux selon le sexe, 1999 à 2000

Policiers surnuméraires	Femmes		Hommes		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Nombre de policiers au 31 décembre 1999	215	24,0	682	76,0	897	100,0
Policiers embauchés en 2000	237	30,0	560	70,0	797	100,0
Policiers ayant quitté le service en 2000	203	26,5	562	73,5	765	100,0
Nombre de policiers au 31 décembre 2000	249	26,8	680	73,2	929	100,0

*Les heures travaillées par les policiers surnuméraires*

Au total, 1 637 458 heures ont été travaillées en 2000 par des policiers surnuméraires (tableau 22). Lorsqu'on divise ce nombre par le nombre annuel moyen d'heures travaillées par un patrouilleur, soit 2 080 heures, on obtient 787 policiers à temps plein. Ce nombre de policiers équivaut à 9 % du total des postes permanents policiers qui, tel qu'illustré dans le tableau 8, s'élevaient à 9 076 en 2000. L'utilisation de policiers surnuméraires est donc une pratique assez importante des corps de police municipaux.

Par ailleurs, on s'aperçoit que cette pratique était encore plus courante dans les corps de police desservant une population inférieure à 50 000 habitants. En effet, le nombre d'heures effectuées par des policiers surnuméraires dans ces corps de police équivalait à 59 % du total des heures travaillées par ces policiers dans l'ensemble des corps de police municipaux. Lorsqu'on transpose ces heures en nombre de policiers équivalents à temps plein, on s'aperçoit que ce nombre correspond à 20 % des postes policiers permanents de ces corps de police.

**Tableau 22**

Nombre d'heures travaillées par des policiers surnuméraires dans les corps de police municipaux, 2000

<b>Corps de police</b>	<b>Nombre d'heures</b>	<b>Heures transposées en nombre de postes policiers équivalents à temps plein</b>	<b>Ratio du nombre de postes policiers surnuméraires équivalents à temps plein sur le nombre total de postes policiers %</b>
Desservant une population inférieure à 50 000 habitants	966 420	465	20
Desservant une population de 50 000 habitants ou plus	671 038	322	5
Total	1 637 458	787	9

\* Nombre d'heures divisé par 2 080 heures

## CHAPITRE 4 LES DONNÉES SUR L'ADMINISTRATION DES CORPS DE POLICE MUNICIPAUX

Ce chapitre présente des données sur l'administration des corps de police municipaux au 31 décembre 2000. Ces données sont notamment utiles aux fins de planification et d'évaluation.

Ce chapitre est divisé en trois sections. La première section décrit les variables utilisées dans les tableaux sur les corps de police municipaux, à savoir, la taille de la population desservie, le nombre de postes policiers permanents, les dépenses totales et la richesse foncière uniformisée des municipalités desservies, le coût du corps de police et les données détaillées de ce coût. La section suivante traite des limites à la comparaison des données sur les coûts de police. On trouvera des tableaux à la toute fin du chapitre.

Ces données sur l'administration des corps de police municipaux sont issues de diverses sources. Le nombre de postes policiers permanents et le coût du corps de police proviennent de l'enquête annuelle faite auprès des directeurs<sup>12</sup>. La taille de la population desservie par les corps de police a été établie par le décret gouvernemental 1434-2000. Enfin, les dépenses totales des municipalités et la richesse foncière uniformisée des municipalités proviennent du ministère des Affaires municipales et de la Métropole.

### 4.1 LA DESCRIPTION DES VARIABLES

La **taille de la population desservie** a été établie par le décret gouvernemental 1434-2000, en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2001. Nous avons tenu compte des fusions de municipalités survenues à la fin de l'année 2000, soit celles qui se sont produites entre le dépôt du décret et le 31 décembre 2000. Dans le cas où un corps de police dessert plusieurs municipalités, nous faisons le total des populations.

Le nombre de **policiers permanents** représente le nombre de postes permanents autorisés au 31 décembre 2000. Notons que les policiers-pompier affectés en permanence aux incendies sont exclus de ce nombre.

Les **dépenses de fonctionnement des municipalités desservies** correspondent aux dépenses des municipalités desservies par un corps de police municipal pour les postes suivants : rémunération du personnel, cotisations de l'employeur, transport et communication, services professionnels, techniques et autres, location, entretien et réparation, biens non durables, frais de financement et autres objets. On retrouvera la description de chacun de ces postes un peu plus loin dans cette section. Dans le cas d'un corps policier qui protège plusieurs municipalités, les dépenses inscrites constituent la somme des dépenses de fonctionnement de ces municipalités. Les dépenses indiquées correspondent à celles qui figurent aux prévisions budgétaires de l'année 2000<sup>13</sup>.

---

12. Deux questionnaires ont été complétés par les corps de police municipaux pour l'année 2000 soit, le *Questionnaire sur l'administration des activités policières* et le *Questionnaire sur les dépenses et les revenus des activités policières*.

13. Source : Ministère des Affaires municipales et de la Métropole, Prévisions budgétaires des organismes municipaux, 2000.

Soulignons que des modifications apportées à la comptabilité municipale en 2000 ont eu un certain effet sur les dépenses de fonctionnement. D'abord, ces dépenses reflètent désormais une comptabilité d'exercice plutôt qu'une comptabilité de caisse : autrement dit, toutes les dépenses de fonctionnement faites au cours d'une année sont maintenant présentées, qu'elles aient été réglées ou non avant la fin de l'année, alors qu'auparavant, seules les dépenses de fonctionnement réglées ou payées avant la fin de l'année étaient comptées, les autres étant reportées à l'année suivante. Deuxièmement, alors que dans les années antérieures, les frais de financement comprenaient le remboursement en capital et les intérêts, ils comprennent désormais que les intérêts. Si le premier changement entraîne une légère hausse du montant des dépenses de fonctionnement pour la première année, le fait de ne plus inscrire le remboursement en capital dans les frais de financement a, quant à lui, un effet à la baisse généralement plus marqué. Par exemple, les frais de financement de 2000 des corps de police municipaux s'établissaient à 10 589 990 \$ comparativement à 19 996 020 \$ en 1999, soit une différence de 9 406 030 \$<sup>14</sup>. Il en résulte que la plupart des corps de police municipaux ont vu le montant de leurs dépenses de fonctionnement diminuer légèrement en 2000 comparativement à 1999.

Les **postes des dépenses pour le fonctionnement** sont les suivants :

- La **rémunération** du personnel qui comprend le salaire régulier, les heures supplémentaires, les primes, les congés de maladie, les jours de vacances, les congés mobiles et fériés, les congés parentaux, les congés sociaux et les allocations. La rémunération rétroactive a été exclue de ce poste aux fins des tableaux du chapitre.
- Les **cotisations de l'employeur** qui couvrent l'ensemble des avantages sociaux et des charges sociales.
- Le **transport et les communications** qui comprennent les achats de services et les frais reliés au transport et aux communications tels les frais de déplacement, les frais de poste, les frais d'utilisation d'appareils de communication et les dépenses de publicité et d'information.
- Les **services professionnels, techniques et autres** qui comprennent les achats de services pour les biens livrables en provenance de l'entreprise privée tels les honoraires professionnels ainsi que les services techniques comme l'enlèvement de la neige, le gardiennage ou la sécurité.
- La **location, l'entretien et les réparations** qui comprennent les coûts de location ainsi que les achats de services pour à l'entretien et la réparation notamment d'immeubles, d'équipement, de machinerie, de véhicules et de matériel.
- Les **biens non durables** qui comprennent les achats de fournitures et d'approvisionnement, tels que vêtements, pièces et accessoires, matériel de bureau, essence ou électricité et gaz.

---

14. À noter qu'en 1999, le montant de 9 406 030 \$ représentait 1 % du total des dépenses de fonctionnement des corps de police municipaux.

- Les **frais de financement** qui comprennent les intérêts et les autres frais sur la dette à long terme ainsi que les autres frais de financement.
- Les **autres objets** qui comprennent les contributions à des organismes municipaux, gouvernementaux et autres ainsi que les créances douteuses ou irrécouvrables.

La **richesse foncière uniformisée** comprend : l'évaluation uniformisée de tous les immeubles imposables des municipalités; l'évaluation uniformisée totale ou partielle de certains immeubles non imposables à l'égard desquels sont versés des paiements tenant lieu de taxes municipales; et l'évaluation équivalant à la capitalisation des paiements tenant lieu de taxes perçues à l'égard de certains ouvrages destinés à la production d'électricité. La richesse foncière uniformisée correspond à celle qui figure aux prévisions budgétaires de l'année 2000<sup>15</sup>. Lorsqu'un corps de police dessert plusieurs municipalités, le montant inscrit constitue la somme de la richesse foncière des municipalités protégées par celui-ci.

Le **coût du corps de police** représente les dépenses de fonctionnement de chaque corps de police pour l'année 2000, excluant les montants versés de façon rétroactive pour la rémunération. En effet, la rétroactivité de la rémunération à la suite, entre autres, de la signature d'une convention collective vient fausser les données portant sur le coût annuel d'un service. Afin de permettre une certaine comparaison du coût de police, celui-ci est présenté sous trois formes : le coût par rapport aux dépenses municipales, calculé en divisant les dépenses de fonctionnement du corps de police par celles de la municipalité, puis en multipliant le résultat par 100; le coût par habitant, calculé en divisant les dépenses du corps de police par le nombre d'habitants desservis; et, le coût par 100 \$ de richesse foncière uniformisée. L'avantage du coût par 100 \$ de richesse foncière uniformisée par rapport au coût par habitant est qu'il permet de considérer l'ensemble des contribuables, dont les entreprises et les commerces, en plus de refléter l'ampleur des biens à protéger.

#### 4.2 LES LIMITES À LA COMPARABILITÉ DES DONNÉES PRÉSENTÉES

Il est difficile de trouver un indicateur qui permet de comparer adéquatement le nombre de policiers permanents par 1 000 habitants ou les indicateurs du coût de police entre les corps de police puisque plusieurs facteurs doivent être pris en considération. Chacun des indicateurs présente des limites quant à son utilisation et à son interprétation. En conséquence, **nous recommandons une certaine prudence et une grande circonspection dans toute tentative de comparaison entre corps de police.**

Le **nombre de policiers permanents** ne représente qu'une partie du personnel affecté aux services policiers. En effet, la plupart des corps de police ont aussi des postes permanents de civils et des employés surnuméraires ou temporaires, notamment des policiers, dont le nombre peut varier considérablement d'un corps de police à un autre. Ainsi, comme nous l'avons vu au chapitre 3, les postes de policiers permanents représentaient, en décembre 2000, les trois quarts de l'ensemble des postes permanents des corps de police municipaux, soit 9 076 sur 12 466. On comptait donc 3 390 postes occupés par des civils, dont 1 696 étaient des brigadiers scolaires. De plus, le nombre

---

15. Source : Idem

d'heures effectuées par des policiers surnuméraires équivalait à 787 policiers à temps plein, ce qui représente 9 % des postes policiers permanents.

La variable du **coût par habitant** ne tient pas compte de l'ensemble de la population desservie qui dépasse celle des résidents permanents puisque les services des corps de police s'étendent aussi aux entreprises, aux résidents non permanents (les villégiateurs) de même qu'à la population de passage (les touristes ou les travailleurs résidant dans une autre municipalité). L'ajout d'un second indicateur, le **coût par 100 \$ de richesse foncière uniformisée** permet de tenir compte en partie des limites de la première variable. Cependant, la présence d'ententes entre certaines municipalités peut nuancer l'analyse.

**Les pratiques comptables municipales établies** peuvent expliquer certains écarts dans les indicateurs de coûts entre les corps de police. Par exemple, le corps de police qui conserve ses véhicules automobiles une seule année doit inscrire leur coût dans le poste des biens non durables des dépenses de fonctionnement, alors que celui qui garde ses véhicules plus d'un an doit le faire dans les dépenses en immobilisations qui inclut les biens durables, c'est-à-dire dont la durée de vie est supérieure à un an<sup>16</sup>.

**L'imputation incomplète des dépenses** aux corps de police peut également amener des différences entre les coûts des corps de police. Par exemple, certaines municipalités imputent, en totalité ou en partie, les dépenses de leurs services de télécommunication (9-1-1) à leur corps de police alors que d'autres les centralisent dans les dépenses municipales. De plus, il arrive que des employés municipaux effectuent du travail pour le corps de police alors qu'ils sont rémunérés par la municipalité, notamment dans les domaines de l'informatique, du service de la paie ou des ressources matérielles. Enfin, dans le cas des corps de police qui assurent également la protection contre les incendies, il arrive que le partage de certaines dépenses entre les activités police et incendie soit difficile à effectuer, ce qui peut impliquer un surplus de dépenses attribuées à la police ou à l'incendie. Toutefois, la tendance dans la comptabilité municipale est d'imputer de plus en plus précisément les dépenses aux activités spécifiques qui les ont effectuées ou pour qui elles l'ont été. Nous avons tenté de savoir dans l'enquête annuelle faite auprès des directeurs de police si les dépenses de fonctionnement du corps de police incluaient toutes leurs dépenses ou non. On trouvera un résumé des réponses par corps de police au tableau 29.

**Les différents services et niveaux de services** sont des facteurs importants dans toute tentative de comparaison entre corps de police. En effet, le *Règlement sur les services policiers de base*, entré en vigueur en janvier 1997, et qui prévoit un niveau variable pour les services donnés pour la surveillance du territoire, la conduite d'enquêtes et l'implantation de programmes de prévention de la criminalité, a nécessairement un impact sur le nombre de postes policiers permanents et sur les coûts de police.

---

16. Les dépenses en immobilisations comprennent les actifs acquis en 2000 par le corps de police ou par d'autres services municipaux pour le corps de police indépendamment du mode de financement (comptant, règlement d'emprunt, etc.). Les actifs comprennent les travaux de construction et les achats de biens durables qui regroupent notamment les achats pour les catégories d'immobilisations suivantes : les infrastructures, les bâtiments, les améliorations locatives, les véhicules, l'ameublement et l'équipement de bureau (entre autres, les équipements de communication ou d'informatique), la machinerie, l'outillage et l'équipement ainsi que les terrains.

Par ailleurs, outre ce que la réglementation exige, certaines municipalités ont choisi de se doter d'un niveau accru de services et de privilégier certains services. À titre d'illustration, certains corps de police offrent des services complets d'assistance pour les témoignages de victimes et de témoins, de même qu'un suivi auprès de ceux-ci pendant et après les démarches judiciaires concernant la violence conjugale. D'autres corps de police investissent dans des activités de prévention pour les jeunes, notamment dans les écoles. Certains offrent des services de patrouille nautique, à vélo ou en motoneige et d'autres, des services spécialisés dont l'identité judiciaire. Ces particularités impliquent souvent des ressources humaines et des coûts supplémentaires.

Parmi les autres facteurs à prendre en considération pour expliquer certains écarts entre le nombre de policiers par 1 000 habitants ou entre les coûts des corps de police, mentionnons :

- **le territoire desservi** en fonction de ses caractéristiques démographiques, géographiques et des divers types d'activités économiques s'y déroulant;
- **la taille de la population desservie** : le corps de police doit tenir compte, non seulement de la population permanente, mais également de la population flottante ou de passage représentée par les personnes présentes dans la municipalité pendant une partie de l'année (notamment les résidents saisonniers tels que les propriétaires de chalet et les vacanciers) ou une partie de la journée (notamment les travailleurs);
- **la situation géographique du territoire desservi** : les phénomènes de dispersion et de concentration de population engendrent des besoins différents, notamment pour les villes centres et les villes de banlieue, et la superficie du territoire desservi exige une organisation policière adaptée, notamment pour la patrouille ;
- **les types d'activités économiques** (touristiques, industrielles, commerciales, etc.) : la répartition de l'occupation du territoire doit être prise en compte lors de comparaisons à l'intérieur d'une même strate de population. Une prestation accrue de services peut s'avérer indispensable à certaines périodes de l'année ou de la journée afin d'assurer le maintien de l'ordre et de la sécurité. À titre d'exemple, les municipalités hôtes de manifestations saisonnières d'envergure, telles que festivals d'été et carnivals d'hiver, doivent prévoir les coûts nécessaires à la présence de leurs policiers afin de répondre aux besoins de sécurité publique;
- **la nature et l'ampleur de la criminalité** constituent des facteurs influençant l'organisation policière. À titre d'illustration, la guerre des motards a nécessité la mise sur pied d'escouades spécialisées regroupant des policiers appartenant à différents corps de police;
- **les choix de gestion et les conventions collectives de travail** en vigueur sont variés. Ils encadrent le type d'embauche de policiers et l'attribution de certaines tâches, la répartition des appels, par exemple, à du personnel civil plutôt que policier.

Ces facteurs, bien que non exhaustifs, soulignent l'importance de nuancer l'analyse avant de porter un jugement.

### 4.3 LES TABLEAUX SUR L'ADMINISTRATION DES CORPS DE POLICE MUNICIPAUX

Les tableaux 23 et 24 présentent les données sur les corps de police municipaux selon la strate de population des territoires desservis, le premier présentant les données totales et le second, les données moyennes. Les tableaux 25 et 26 présentent ces données selon le niveau de services policiers de base. Soulignons que les moyennes sont calculées en fonction du nombre de corps policiers et non en fonction du nombre de municipalités. Le tableau 27 présente les données pour chacun des corps de police municipaux. Rappelons que les variables de chacun des tableaux précédents sont : le nombre de postes policiers permanents au 31 décembre 2000 et le taux par 1 000 habitants, les dépenses de fonctionnement et la richesse foncière uniformisée des municipalités desservies en 2000, le coût des corps de police en 2000 ainsi que ce coût présenté par rapport aux dépenses municipales, par habitant et par 100 \$ de richesse foncière uniformisée.

Pour sa part, le tableau 28 présente pour chaque corps de police le coût détaillé en fonction de divers postes budgétaires. Enfin, le tableau 29 donne pour chaque corps de police certains types de dépenses qui ont été exclues du coût de police.

En l'absence de données pour l'année 2000 au moment de mettre sous presse, nous avons reproduit en italique les dernières données disponibles, généralement celles de 1999, pour les corps de police d'Asbestos, de Châteauguay, de Hudson et de L'Île-Perrot.

Les données totales des tableaux 23, 24, 25 et 26 nous apprennent que les corps de police municipaux du Québec avaient en moyenne 1,55 poste policier permanent par 1 000 habitants à la fin de l'année 2000. Elles révèlent aussi que les dépenses de fonctionnement de ces corps de police s'élevaient à 925 040 668 \$ en 2000. Ce montant représentait en moyenne 13,43 % de l'ensemble des dépenses municipales, 158,14 \$ par habitant et 0,36 \$ par 100 \$ de richesse foncière uniformisée.

Par ailleurs, les données totales du tableau 28 sur la répartition des dépenses de fonctionnement selon les postes de dépenses montrent que 697 253 233 \$ allait à la rémunération, soit 75 % du total des dépenses. Le deuxième poste en importance était celui des cotisations de l'employeur avec 110 193 392 \$ ou 12 % du total. Suivaient d'assez loin la location, l'entretien et les réparations avec 4 % du total des dépenses et les achats de biens non durables, avec 3 %.

Enfin, les données totales du tableau 29 présentent le nombre de corps de police municipaux qui n'ont pas inclus la totalité de leurs dépenses dans leur coût. On y constate que les dépenses le plus souvent exclues totalement ou partiellement du coût de la police sont notamment celles liées à l'administration des ressources financières, humaines et matérielles du corps de police ainsi que les dépenses de relations de travail. Par exemple, 59 des 125 corps de police n'ont pas mis dans leur coût la totalité des dépenses liés à l'administration des ressources financières (comme la portion du salaire du préposé à la paie des employés du corps de police). Ces dépenses sont alors assumées par les municipalités et ne figurent donc pas dans le bilan financier du corps de police.

**Tableau 23**

Données totales sur les corps de police municipaux selon la strate de population des territoires desservis, 2000

Nombre de corps policiers	Strate de population des territoires desservis (nombre d'habitants)	Population desservie selon décret 1434-2000 au 1 <sup>er</sup> janvier 2001	Policiers permanents <sup>1</sup>		Dépenses de fonctionnement des municipalités desservies <sup>2</sup> (\$)	Richesse foncière uniformisée des municipalités desservies <sup>2</sup> (\$)	Coût du corps de police			
			Nombre	Taux par 1 000 h.			Coût <sup>3</sup> (\$)	% par rapport aux dépenses municipales	Coût par habitant (\$)	Coût par 100 \$ de richesse foncière uniformisée (\$)
10	Moins de 5 000	35 285	66	1,87	41 728 387	2 314 034 814	6 442 414	15,44	182,58	0,28
23	5 000 à 9 999	169 603	199	1,17	168 829 263	8 150 651 162	22 218 118	13,16	131,00	0,27
17	10 000 à 14 999	212 000	259	1,22	190 277 709	8 737 014 105	28 014 805	14,72	132,15	0,32
10	15 000 à 19 999	179 388	207	1,15	146 182 225	7 084 326 042	23 308 379	15,94	129,93	0,33
15	20 000 à 24 999	339 586	395	1,16	311 308 265	14 032 657 749	46 830 067	15,04	137,90	0,33
7	25 000 à 29 999	188 514	213	1,13	175 366 541	7 759 986 372	25 199 105	14,37	133,67	0,32
10	30 000 à 39 999	354 427	406	1,15	311 802 686	15 085 142 352	44 870 878	14,39	126,60	0,30
10	40 000 à 49 999	446 353	539	1,21	355 685 930	16 030 355 082	57 248 321	16,10	128,26	0,36
16	50 000 à 99 999	1 014 250	1 137	1,12	915 187 396	38 726 078 812	121 246 988	13,25	119,54	0,31
6	100 000 à 999 999	1 114 301	1 498	1,34	1 361 202 948	45 595 520 365	170 229 947	12,51	152,77	0,37
1	Communauté urbaine de Montréal	1 795 844	4 157	2,31	2 912 653 166	91 570 976 204	379 431 646	13,03	211,28	0,41
<b>124</b>	<b>Total - (sauf CUM)</b>	<b>4 053 707</b>	<b>4 919</b>	<b>1,21</b>	<b>3 977 571 350</b>	<b>163 515 766 855</b>	<b>545 609 022</b>	<b>13,72</b>	<b>134,60</b>	<b>0,33</b>
<b>125</b>	<b>Total – Québec</b>	<b>5 849 551</b>	<b>9 076</b>	<b>1,55</b>	<b>6 890 224 516</b>	<b>255 086 743 059</b>	<b>925 040 668</b>	<b>13,43</b>	<b>158,14</b>	<b>0,36</b>

N.B. Toute comparaison doit être faite avec prudence.

- Le nombre de policiers permanents représente le nombre de postes permanents autorisés au 31 décembre 2000, excluant les postes affectés en permanence à la protection contre les incendies.  
Cette donnée provient de l'enquête annuelle effectuée auprès des corps de police.
- Ces données proviennent de la publication *Prévisions budgétaires des organismes municipaux 2000* du ministère des Affaires municipales et de la Métropole.
- Ce coût représente les dépenses de fonctionnement du corps de police pour les activités policières, excluant la rémunération rétroactive. Il ne tient pas compte des dépenses en immobilisations.  
Cette donnée provient de l'enquête annuelle effectuée auprès des corps de police.

**Tableau 24**

Données moyennes sur les corps de police municipaux selon la strate de population des territoires desservis, 2000

Nombre de corps policiers	Strate de population des territoires desservis (nombre d'habitants)	Population desservie selon décret 1434-2000 au 1 <sup>er</sup> janvier 2001	Policiers permanents <sup>1</sup>		Dépenses de fonctionnement des municipalités desservies <sup>2</sup> (\$)	Richesse foncière uniformisée des municipalités desservies <sup>2</sup> (\$)	Coût du corps de police			
			Nombre	Taux par 1 000 h.			Coût <sup>3</sup> (\$)	% par rapport aux dépenses municipales	Coût par habitant (\$)	Coût par 100 \$ de richesse foncière uniformisée (\$)
10	Moins de 5 000	3 529	7	1,87	4 172 839	231 403 481	644 241	15,44	182,58	0,28
23	5 000 à 9 999	7 374	9	1,17	7 340 403	354 376 137	966 005	13,16	131,00	0,27
17	10 000 à 14 999	12 471	15	1,22	11 192 806	513 942 006	1 647 930	14,72	132,15	0,32
10	15 000 à 19 999	17 939	21	1,15	14 618 223	708 432 604	2 330 838	15,94	129,93	0,33
15	20 000 à 24 999	22 639	26	1,16	20 753 884	935 510 517	3 122 004	15,04	137,90	0,33
7	25 000 à 29 999	26 931	30	1,13	25 052 363	1 108 569 482	3 599 872	14,37	133,67	0,32
10	30 000 à 39 999	35 443	41	1,15	31 180 269	1 508 514 235	4 487 088	14,39	126,60	0,30
10	40 000 à 49 999	44 635	54	1,21	35 568 593	1 603 035 508	5 724 832	16,10	128,26	0,36
16	50 000 à 99 999	63 391	71	1,12	57 199 212	2 420 379 926	7 577 937	13,25	119,54	0,31
6	100 000 à 999 999	185 717	250	1,34	226 867 158	7 599 253 394	28 371 658	12,51	152,77	0,37
1	Communauté urbaine de Montréal	1 795 844	4 157	2,31	2 912 653 166	91 570 976 204	379 431 646	13,03	211,28	0,41
<b>124</b>	<b>Total - (sauf CUM)</b>	<b>32 691</b>	<b>40</b>	<b>1,21</b>	<b>32 077 188</b>	<b>1 318 675 539</b>	<b>4 400 073</b>	<b>13,72</b>	<b>134,60</b>	<b>0,33</b>
<b>125</b>	<b>Total – Québec</b>	<b>46 796</b>	<b>73</b>	<b>1,55</b>	<b>55 121 796</b>	<b>2 040 693 944</b>	<b>7 400 325</b>	<b>13,43</b>	<b>158,14</b>	<b>0,36</b>

**N.B. Toute comparaison doit être faite avec prudence.**

1. Le nombre de policiers permanents représente le nombre de postes permanents autorisés au 31 décembre 2000, excluant les postes affectés en permanence à la protection contre les incendies.  
Cette donnée provient de l'enquête annuelle effectuée auprès des corps de police.
2. Ces données proviennent de la publication *Prévisions budgétaires des organismes municipaux 2000* du ministère des Affaires municipales et de la Métropole.
3. Ce coût représente les dépenses de fonctionnement du corps de police pour les activités policières, excluant la rémunération rétroactive. Il ne tient pas compte des dépenses en immobilisations.  
Cette donnée provient de l'enquête annuelle effectuée auprès des corps de police.

**Tableau 25**

Données totales sur les corps de police municipaux selon le niveau de services, 2000

Nombre de corps policiers	Niveau de services <sup>1</sup>	Population desservie selon décret 1434-2000 au 1 <sup>er</sup> janvier 2001	Policiers permanents <sup>2</sup>		Dépenses de fonctionnement des municipalités desservies <sup>3</sup> (\$)	Richesse foncière uniformisée des municipalités desservies <sup>3</sup> (\$)	Coût du corps de police			
			Nombre	Taux par 1 000 h.			Coût <sup>4</sup> (\$)	% par rapport aux dépenses municipales	Coût par habitant (\$)	Coût par 100 \$ de richesse foncière uniformisée (\$)
11	<b>1</b> (moins de 5 000 habitants)	42 679	74	1,73	47 433 629	2 525 811 625	7 129 845	15,03	167,06	0,28
47	<b>2</b> (5 000 à 14 999 habitants)	607 214	679	1,12	542 242 561	27 018 600 605	75 238 661	13,88	123,91	0,28
53	<b>3</b> (15 000 à 49 999 habitants)	1 821 643	2 085	1,14	1 562 999 843	69 557 375 954	230 461 619	14,74	126,51	0,33
13	<b>4</b> (50 000 habitants ou plus, sauf CUM)	1 582 171	2 081	1,32	1 824 895 317	64 413 978 671	232 778 897	12,76	147,13	0,36
1	<b>4</b> Communauté urbaine de Montréal	1 795 844	4 157	2,31	2 912 653 166	91 570 976 204	379 431 646	13,03	211,28	0,41
<b>124</b>	<b>Total - (sauf CUM)</b>	<b>4 053 707</b>	<b>4 919</b>	<b>1,21</b>	<b>3 977 571 350</b>	<b>163 515 766 855</b>	<b>545 609 022</b>	<b>13,72</b>	<b>134,60</b>	<b>0,33</b>
<b>125</b>	<b>Total – Québec</b>	<b>5 849 551</b>	<b>9 076</b>	<b>1,55</b>	<b>6 890 224 516</b>	<b>255 086 743 059</b>	<b>925 040 668</b>	<b>13,43</b>	<b>158,14</b>	<b>0,36</b>

N.B. Toute comparaison doit être faite avec prudence.

1. Voir la description des niveaux de services au chapitre 1.
2. Le nombre de policiers permanents représente le nombre de postes permanents autorisés au 31 décembre 2000, excluant les postes affectés en permanence à la protection contre les incendies.  
Cette donnée provient de l'enquête annuelle effectuée auprès des corps de police.
3. Ces données proviennent de la publication *Prévisions budgétaires des organismes municipaux 2000* du ministère des Affaires municipales et de la Métropole.
4. Ce coût représente les dépenses de fonctionnement du corps de police pour les activités policières, excluant la rémunération rétroactive. Il ne tient pas compte des dépenses en immobilisations.  
Cette donnée provient de l'enquête annuelle effectuée auprès des corps de police.

**Tableau 26**

Données moyennes sur les corps de police municipaux selon le niveau de services, 2000

Nombre de corps policiers	Niveau de services	Population desservie selon décret 1434-2000 au 1 <sup>er</sup> janvier 2001	Policiers permanents <sup>1</sup>		Dépenses de fonctionnement des municipalités desservies <sup>2</sup> (\$)	Richesse foncière uniformisée des municipalités desservies <sup>2</sup> (\$)	Coût du corps de police			
			Nombre	Taux par 1 000 h.			Coût <sup>3</sup> (\$)	% par rapport aux dépenses municipales	Coût par habitant (\$)	Coût par 100 \$ de richesse foncière uniformisée (\$)
11	<b>1</b> (moins de 5 000 habitants)	3 880	7	1,73	4 312 148	229 619 239	648 168	15,03	167,06	0,28
47	<b>2</b> (5 000 à 14 999 habitants)	12 919	14	1,12	11 537 076	574 863 843	1 600 823	13,88	123,91	0,28
53	<b>3</b> (15 000 à 49 999 habitants)	34 371	39	1,14	29 490 563	1 312 403 320	4 348 332	14,74	126,51	0,33
13	<b>4</b> (50 000 habitants ou plus, sauf CUM)	121 705	160	1,32	140 376 563	4 954 921 436	17 906 069	12,76	147,13	0,36
1	<b>4</b> Communauté urbaine de Montréal	1 795 844	4 157	2,31	2 912 653 166	91 570 976 204	379 431 646	13,03	211,28	0,41
<b>124</b>	<b>Total - (sauf CUM)</b>	<b>32 691</b>	<b>40</b>	<b>1,21</b>	<b>32 077 188</b>	<b>1 318 675 539</b>	<b>4 400 073</b>	<b>13,72</b>	<b>134,60</b>	<b>0,33</b>
<b>125</b>	<b>Total – Québec</b>	<b>46 796</b>	<b>73</b>	<b>1,55</b>	<b>55 121 796</b>	<b>2 040 693 944</b>	<b>7 400 325</b>	<b>13,43</b>	<b>158,14</b>	<b>0,36</b>

**N.B. Toute comparaison doit être faite avec prudence.**

- Voir la description des niveaux de services au chapitre 1.
- Le nombre de policiers permanents représente le nombre de postes permanents autorisés au 31 décembre 2000, excluant les postes affectés en permanence à la protection contre les incendies.  
Cette donnée provient de l'enquête annuelle effectuée auprès des corps de police.
- Ces données proviennent de la publication *Prévisions budgétaires des organismes municipaux 2000* du ministère des Affaires municipales et de la Métropole.
- Ce coût représente les dépenses de fonctionnement du corps de police pour les activités policières, excluant la rémunération rétroactive. Il ne tient pas compte des dépenses en immobilisations.  
Cette donnée provient de l'enquête annuelle effectuée auprès des corps de police.

**Tableau 27**

Données sur les corps de police municipaux, par corps de police, 2000

Région	Corps de police municipal <sup>1</sup>	Population desservie selon décret 1434-2000 au 1 <sup>er</sup> janvier 2001	Policiers permanents <sup>2</sup>		Dépenses de fonctionnement des municipalités desservies <sup>3</sup> (\$)	Richesse foncière uniformisée des municipalités desservies <sup>3</sup> (\$)	Coût du corps de police <sup>5</sup>			
			Nombre	Taux par 1 000 h			Coût <sup>4</sup> (\$)	% par rapport aux dépenses municipales	Coût par habitant (\$)	Coût par 100 \$ de richesse foncière uniformisée (\$)
02	Alma*	26 939	35	1,30	31 880 244	936 370 202	3 425 437	10,74	127,16	0,37
08	Amos	13 862	18	1,30	17 942 060	499 355 953	1 716 312	9,57	123,81	0,34
05	Asbestos	6 801	10	1,47	6 533 335	255 682 676	992 262	15,19	145,90	0,39
07	Aylmer	36 248	45	1,24	34 508 840	1 491 003 311	5 135 353	14,88	141,67	0,34
09	Baie-Comeau	24 676	37	1,50	43 524 200	1 445 101 042	4 875 159	11,20	197,57	0,34
16	Beloeil (M)	23 914	26	1,09	19 449 931	867 715 410	2 970 121	15,27	124,20	0,34
15	Blainville	35 600	28	0,79	28 512 018	1 466 657 971	3 836 728	13,46	107,77	0,26
15	Boisbriand	27 246	25	0,92	22 363 062	1 057 961 930	2 792 097	12,49	102,48	0,26
16	Boucherville	37 581	43	1,14	39 377 988	2 461 220 037	4 672 504	11,87	124,33	0,19
16	Bromont*	5 123	7	1,37	8 016 305	396 332 459	747 271	9,32	145,87	0,19
16	Brossard	66 110	88	1,33	54 708 096	3 047 876 079	8 433 396	15,42	127,57	0,28
04	Cap-de-la-Madeleine* (M)	47 153	52	1,10	33 450 678	1 299 156 611	6 444 067	19,26	136,66	0,50
16	Carignan	5 904	5	0,85	4 837 376	286 518 726	762 024	15,75	129,07	0,27
16	Chambly	20 880	22	1,05	16 106 641	750 645 525	2 668 157	16,57	127,79	0,36

**N.B. Toute comparaison doit être faite avec prudence.**

Voir notes à la fin du tableau.

**Tableau 27**

Données sur les corps de police municipaux, par corps de police, 2000

Région	Corps de police municipal <sup>1</sup>	Population desservie selon décret 1434-2000 au 1 <sup>er</sup> janvier 2001	Policiers permanents <sup>2</sup>		Dépenses de fonctionnement des municipalités desservies <sup>3</sup> (\$)	Richesse foncière uniformisée des municipalités desservies <sup>3</sup> (\$)	Coût du corps de police <sup>5</sup>			
			Nombre	Taux par 1 000 h			Coût <sup>4</sup> (\$)	% par rapport aux dépenses municipales	Coût par habitant (\$)	Coût par 100 \$ de richesse foncière uniformisée (\$)
03	Charlesbourg	71 098	80	1,13	63 489 821	2 203 251 267	8 066 379	12,70	113,45	0,37
16	Châteauguay (M)	44 721	52	1,16	31 903 012	1 516 858 646	4 718 011	14,79	105,50	0,31
12	Chaudière-Etchemin (M)	75 825	76	1,00	58 710 340	2 568 578 353	7 374 046	12,56	97,25	0,29
02	Chicoutimi (M)	68 433	74	1,08	61 859 986	2 606 530 476	9 337 900	15,10	136,45	0,36
05	Coaticook	9 029	12	1,33	12 302 126	346 165 117	1 093 365	8,89	121,09	0,32
06	Communauté urbaine de Montréal (M)	1 795 844	4 157	2,31	2 912 653 166	91 570 976 204	379 431 646	13,03	211,28	0,41
16	Cowansville*	12 247	13	1,06	9 899 342	420 732 886	1 581 369	15,97	129,12	0,38
16	Des Riverains* (M)	48 543	69	1,42	47 069 827	1 786 778 488	7 836 846	16,65	161,44	0,44
16	Des Seigneuries (M)	25 699	21	0,82	14 890 143	1 159 317 765	2 813 384	18,89	109,47	0,24
02	Dolbeau-Mistassini*	15 373	20	1,30	11 553 488	494 455 052	1 920 211	16,62	124,91	0,39
03	Donnacona (M)	8 394	9	1,07	6 894 665	336 223 870	892 754	12,95	106,36	0,27
17	Drummondville* (M)	57 327	66	1,15	40 855 210	2 032 445 750	6 617 760	16,20	115,44	0,33
05	East Angus (M)	7 394	8	1,08	5 705 242	211 776 811	687 431	12,05	92,97	0,32
16	Farnham	7 992	10	1,25	6 523 500	283 635 035	1 075 198	16,48	134,53	0,38
09	Fermont*	3 247	7	2,16	7 830 187	270 030 969	941 374	12,02	289,92	0,35

**N.B. Toute comparaison doit être faite avec prudence.**

Voir notes à la fin du tableau.

**Tableau 27**

Données sur les corps de police municipaux, par corps de police, 2000

Région	Corps de police municipal <sup>1</sup>	Population desservie selon décret 1434-2000 au 1 <sup>er</sup> janvier 2001	Policiers permanents <sup>2</sup>		Dépenses de fonctionnement des municipalités desservies <sup>3</sup> (\$)	Richesse foncière uniformisée des municipalités desservies <sup>3</sup> (\$)	Coût du corps de police <sup>5</sup>			
			Nombre	Taux par 1 000 h			Coût <sup>4</sup> (\$)	% par rapport aux dépenses municipales	Coût par habitant (\$)	Coût par 100 \$ de richesse foncière uniformisée (\$)
07	Gatineau-Métro (M)	113 074	139	1,23	102 278 502	4 168 641 839	14 841 562	14,51	131,26	0,36
16	Granby*	45 223	55	1,22	28 587 988	1 621 670 203	4 856 267	16,99	107,38	0,30
16	Granby (canton)	11 842	15	1,27	5 697 243	484 711 136	1 619 726	28,43	136,78	0,33
04	Grand-Mère	13 889	20	1,44	11 306 227	447 359 220	2 052 857	18,16	147,80	0,46
16	Greenfield Park	17 681	28	1,58	15 163 600	682 349 382	3 593 726	23,70	203,25	0,53
03	Haute-Saint-Charles (M)	60 560	49	0,81	44 966 776	2 374 252 850	4 907 530	10,91	81,04	0,21
16	Haut-Richelieu (M)	60 129	68	1,13	57 209 872	2 256 134 410	6 831 818	11,94	113,62	0,30
16	Hudson	4 753	9	1,89	4 439 783	378 132 436	1 001 172	22,55	210,64	0,26
07	Hull	64 460	122	1,89	98 503 420	3 711 179 308	13 862 732	14,07	215,06	0,37
02	Jonquière*	57 013	67	1,18	76 432 600	2 159 923 777	6 745 039	8,82	118,31	0,31
02	La Baie*	20 890	30	1,44	24 390 525	981 964 633	3 452 936	14,16	165,29	0,35
16	Lac-Brome	5 222	7	1,34	4 750 857	434 231 555	712 053	14,99	136,36	0,16
14	Lachenaie	22 551	20	0,89	17 699 630	800 320 930	3 105 527	17,55	137,71	0,39
15	Lachute (M)	18 490	25	1,35	16 874 345	644 371 172	2 314 871	13,72	125,20	0,36
05	Lac-Mégantic*	5 986	8	1,34	7 452 700	254 674 248	845 241	11,34	141,20	0,33

**N.B. Toute comparaison doit être faite avec prudence.**

Voir notes à la fin du tableau.

**Tableau 27**

Données sur les corps de police municipaux, par corps de police, 2000

Région	Corps de police municipal <sup>1</sup>	Population desservie selon décret 1434-2000 au 1 <sup>er</sup> janvier 2001	Policiers permanents <sup>2</sup>		Dépenses de fonctionnement des municipalités desservies <sup>3</sup> (\$)	Richesse foncière uniformisée des municipalités desservies <sup>3</sup> (\$)	Coût du corps de police <sup>5</sup>			
			Nombre	Taux par 1 000 h			Coût <sup>4</sup> (\$)	% par rapport aux dépenses municipales	Coût par habitant (\$)	Coût par 100 \$ de richesse foncière uniformisée (\$)
03	La Malbaie (M)	12 505	17	1,36	11 154 549	502 324 179	1 067 162	9,57	85,34	0,21
14	La Plaine	16 546	14	0,85	11 344 736	417 779 811	1 741 027	15,35	105,22	0,42
16	La Prairie	19 483	20	1,03	14 230 100	753 098 226	2 374 335	16,69	121,87	0,32
14	L'Assomption	16 204	15	0,93	11 819 120	558 760 827	1 708 303	14,45	105,42	0,31
04	La Tuque*	12 122	17	1,40	12 007 100	450 659 750	1 659 557	13,82	136,90	0,37
13	Laval	349 910	436	1,25	364 276 300	14 257 396 225	53 182 390	14,60	151,99	0,37
14	Le Gardeur (M)	24 286	24	0,99	17 357 594	758 757 736	3 456 481	19,91	142,32	0,46
12	Lévis* (M)	52 628	54	1,03	45 979 038	2 052 399 506	6 563 356	14,27	124,71	0,32
16	L'Île-Perrot (M)	18 013	20	1,11	15 224 987	679 341 060	2 314 127	15,20	128,47	0,34
16	Longueuil	131 017	184	1,40	122 087 202	4 936 841 612	21 152 660	17,33	161,45	0,43
15	Lorraine	9 698	6	0,62	8 588 874	488 561 279	1 032 471	12,02	106,46	0,21
16	Marieville	8 049	10	1,24	6 249 271	284 278 264	946 456	15,15	117,59	0,33
14	Mascouche	29 856	29	0,97	22 575 400	961 591 996	3 877 940	17,18	129,89	0,40
01	Matane*	12 206	19	1,56	10 969 940	466 572 214	2 380 840	21,70	195,05	0,51
05	Memphrémagog (M)	28 193	33	1,17	40 603 685	1 562 061 205	4 434 295	10,92	157,28	0,28

**N.B. Toute comparaison doit être faite avec prudence.**

Voir notes à la fin du tableau.

**Tableau 27**

Données sur les corps de police municipaux, par corps de police, 2000

Région	Corps de police municipal <sup>1</sup>	Population desservie selon décret 1434-2000 au 1 <sup>er</sup> janvier 2001	Policiers permanents <sup>2</sup>		Dépenses de fonctionnement des municipalités desservies <sup>3</sup> (\$)	Richesse foncière uniformisée des municipalités desservies <sup>3</sup> (\$)	Coût du corps de police <sup>5</sup>			
			Nombre	Taux par 1 000 h			Coût <sup>4</sup> (\$)	% par rapport aux dépenses municipales	Coût par habitant (\$)	Coût par 100 \$ de richesse foncière uniformisée (\$)
16	Mercier	9 904	10	1,01	6 067 061	343 218 638	1 019 230	16,80	102,91	0,30
15	Mirabel (M)	43 301	41	0,95	31 084 424	1 844 326 276	5 499 639	17,69	127,01	0,30
14	Montcalm (M)	25 409	25	0,98	14 767 537	757 674 969	3 319 942	22,48	130,66	0,44
01	Mont-Joli*	6 233	9	1,44	5 729 550	193 111 036	858 670	14,99	137,76	0,44
12	Montmagny*	12 051	14	1,16	10 239 813	420 106 055	1 380 285	13,48	114,54	0,33
16	Mont-Saint-Hilaire	14 502	15	1,03	12 210 600	700 793 780	2 144 952	17,57	147,91	0,31
15	Mont-Tremblant	8 058	5	0,62	13 960 613	1 120 473 377	755 708	5,41	93,78	0,07
15	Morin-Heights	2 882	6	2,08	2 588 895	218 263 271	598 349	23,11	207,62	0,27
07	MRC Les-Collines-de-l'Outaouais (M)	37 288	33	0,89	26 316 454	1 968 864 865	3 392 361	12,89	90,98	0,17
17	Nicolet	8 242	7	0,85	6 359 272	292 217 509	686 611	10,80	83,31	0,23
02	Normandin*	3 698	5	1,35	2 912 116	114 018 425	405 770	13,93	109,73	0,36
16	Otterburn Park	8 142	7	0,86	5 307 218	274 540 405	821 302	15,48	100,87	0,30
16	Pincourt (M)	12 020	14	1,16	11 735 063	412 752 535	1 774 173	15,12	147,60	0,43
17	Plessisville	6 705	8	1,19	6 289 200	201 223 810	858 451	13,65	128,03	0,43
09	Port-Cartier*	7 067	14	1,98	12 154 510	410 314 369	1 485 789	12,22	210,24	0,36

**N.B. Toute comparaison doit être faite avec prudence.**

Voir notes à la fin du tableau.

**Tableau 27**

Données sur les corps de police municipaux, par corps de police, 2000

Région	Corps de police municipal <sup>1</sup>	Population desservie selon décret 1434-2000 au 1 <sup>er</sup> janvier 2001	Policiers permanents <sup>2</sup>		Dépenses de fonctionnement des municipalités desservies <sup>3</sup> (\$)	Richesse foncière uniformisée des municipalités desservies <sup>3</sup> (\$)	Coût du corps de police <sup>5</sup>			
			Nombre	Taux par 1 000 h			Coût <sup>4</sup> (\$)	% par rapport aux dépenses municipales	Coût par habitant (\$)	Coût par 100 \$ de richesse foncière uniformisée (\$)
17	Princeville	6 287	6	0,95	4 516 392	187 886 579	651 223	14,42	103,58	0,35
03	Québec (M)	274 239	451	1,64	422 247 900	11 317 342 861	48 759 645	11,55	177,80	0,43
15	Région de Deux-Montagnes (M)	37 193	38	1,02	28 384 839	1 125 009 202	4 316 295	15,21	116,05	0,38
14	Région de Joliette (M)	54 919	55	1,00	54 345 372	2 192 453 351	5 260 820	9,68	95,79	0,24
16	Région de Roussillon (M)	59 308	56	0,94	45 811 212	2 156 797 897	6 673 169	14,57	112,52	0,31
04	Région de Shawinigan* (M)	41 344	46	1,11	33 814 258	1 343 456 024	4 702 380	13,91	113,74	0,35
05	Région Sherbrookoise (M)	143 000	160	1,12	218 194 799	5 276 659 231	17 971 266	8,24	125,67	0,34
14	Repentigny	56 460	52	0,92	42 440 190	2 208 310 000	5 989 797	14,11	106,09	0,27
05	Richmond	3 650	5	1,37	2 721 960	95 210 162	477 666	17,55	130,87	0,50
01	Rimouski	31 931	41	1,28	31 208 361	1 276 825 681	4 372 552	14,01	136,94	0,34
01	Rivière-du-Loup*	18 283	21	1,15	15 360 196	783 996 178	2 308 083	15,03	126,24	0,29
15	Rivière-du-Nord (M)	19 353	23	1,19	15 196 904	1 196 828 263	2 196 659	14,45	113,50	0,18
02	Roberval*	11 504	13	1,13	9 211 338	352 021 553	1 489 275	16,17	129,46	0,42
15	Rosemère	13 816	17	1,23	14 695 300	789 308 525	1 903 348	12,95	137,76	0,24
08	Rouyn-Noranda	30 990	41	1,32	32 135 084	1 294 247 378	4 230 835	13,17	136,52	0,33

**N.B. Toute comparaison doit être faite avec prudence.**

Voir notes à la fin du tableau.

**Tableau 27**

Données sur les corps de police municipaux, par corps de police, 2000

Région	Corps de police municipal <sup>1</sup>	Population desservie selon décret 1434-2000 au 1 <sup>er</sup> janvier 2001	Policiers permanents <sup>2</sup>		Dépenses de fonctionnement des municipalités desservies <sup>3</sup> (\$)	Richesse foncière uniformisée des municipalités desservies <sup>3</sup> (\$)	Coût du corps de police <sup>5</sup>			
			Nombre	Taux par 1 000 h			Coût <sup>4</sup> (\$)	% par rapport aux dépenses municipales	Coût par habitant (\$)	Coût par 100 \$ de richesse foncière uniformisée (\$)
15	Saint-Adolphe-d'Howard	2 835	8	2,82	3 951 754	273 986 419	581 011	14,70	204,94	0,21
16	Saint-Basile-le-Grand	12 822	11	0,86	8 868 993	453 826 725	1 271 674	14,34	99,18	0,28
16	Saint-Bruno-de-Montarville	24 392	29	1,19	24 304 819	1 464 034 376	3 310 891	13,62	135,74	0,23
16	Saint-Césaire	4 990	7	1,40	4 856 752	217 310 622	644 072	13,26	129,07	0,30
14	Saint-Donat	3 530	7	1,98	5 516 471	388 178 142	668 734	12,12	189,44	0,17
15	Saint-Eustache	41 931	45	1,07	32 662 200	1 461 340 856	5 014 858	15,35	119,60	0,34
02	Saint-Félicien*	11 059	14	1,27	9 745 097	414 715 354	1 637 826	16,81	148,10	0,39
12	Saint-Georges	21 967	23	1,05	18 086 268	789 657 975	3 029 164	16,75	137,90	0,38
16	Saint-Hubert (M)	84 296	100	1,19	66 258 256	2 881 387 399	10 113 707	15,26	119,98	0,35
16	Saint-Hyacinthe*	39 338	55	1,40	36 655 500	1 681 968 158	5 708 158	15,57	145,11	0,34
15	Saint-Jérôme métropolitain (M)	59 983	70	1,17	48 210 955	2 061 819 204	7 953 812	16,50	132,60	0,39
16	Saint-Lambert	21 761	32	1,47	22 608 980	1 279 581 559	3 626 499	16,04	166,65	0,28
16	Saint-Luc	20 996	18	0,86	13 389 772	723 222 530	1 728 650	12,91	82,33	0,24
16	Saint-Rémi	5 965	9	1,51	4 737 850	231 649 151	1 141 566	24,09	191,38	0,49
15	Saint-Sauveur-des-Monts*	3 289	5	1,52	4 318 615	258 119 795	576 315	13,34	175,22	0,22

**N.B. Toute comparaison doit être faite avec prudence.**

Voir notes à la fin du tableau.

**Tableau 27**

Données sur les corps de police municipaux, par corps de police, 2000

Région	Corps de police municipal <sup>1</sup>	Population desservie selon décret 1434-2000 au 1 <sup>er</sup> janvier 2001	Policiers permanents <sup>2</sup>		Dépenses de fonctionnement des municipalités desservies <sup>3</sup> (\$)	Richesse foncière uniformisée des municipalités desservies <sup>3</sup> (\$)	Coût du corps de police <sup>5</sup>			
			Nombre	Taux par 1 000 h			Coût <sup>4</sup> (\$)	% par rapport aux dépenses municipales	Coût par habitant (\$)	Coût par 100 \$ de richesse foncière uniformisée (\$)
15	Sainte-Adèle	9 609	13	1,35	11 181 650	613 496 981	1 830 388	16,37	190,49	0,30
15	Sainte-Agathe-des-Monts	8 154	12	1,47	9 093 700	444 017 213	1 631 232	17,94	200,05	0,37
03	Sainte-Foy (M)	103 061	128	1,24	132 118 245	5 638 638 597	14 322 424	10,84	138,97	0,25
16	Sainte-Julie (M)	45 783	48	1,05	35 012 925	1 817 558 975	5 198 258	14,85	113,54	0,29
12	Sainte-Marie*	11 615	10	0,86	9 205 781	470 517 810	1 196 354	13,00	103,00	0,25
15	Sainte-Thérèse	24 524	37	1,51	22 534 500	926 015 293	3 964 524	17,59	161,66	0,43
09	Sept-Îles*	25 172	45	1,79	28 286 470	1 325 008 305	4 536 010	16,04	180,20	0,34
04	Shawinigan-Sud*	12 159	15	1,23	8 838 863	378 253 437	1 485 998	16,81	122,21	0,39
03	Sillery*	11 779	17	1,44	16 550 400	1 073 002 993	1 653 097	9,99	140,34	0,15
16	Sorel-Tracy* (M)	37 242	53	1,42	33 327 205	1 332 811 273	5 766 932	17,30	154,85	0,43
14	Terrebonne (M)	65 701	60	0,91	55 406 252	2 212 739 185	6 515 727	11,76	99,17	0,29
12	Thetford Mines* (M)	21 751	30	1,38	18 029 732	655 577 842	2 647 257	14,68	121,71	0,40
04	Trois-Rivières*	48 285	87	1,80	52 573 718	1 990 517 485	7 578 408	14,41	156,95	0,38
04	Trois-Rivières-Ouest* (M)	31 016	29	0,94	21 376 397	986 534 476	3 439 160	16,09	110,88	0,35
03	Val-Bélair	21 387	23	1,08	18 414 500	554 581 198	2 702 153	14,67	126,35	0,49

**N.B. Toute comparaison doit être faite avec prudence.**

Voir notes à la fin du tableau.

**Tableau 27**

Données sur les corps de police municipaux, par corps de police, 2000

Région	Corps de police municipal <sup>1</sup>	Population desservie selon décret 1434-2000 au 1 <sup>er</sup> janvier 2001	Policiers permanents <sup>2</sup>		Dépenses de fonctionnement des municipalités desservies <sup>3</sup> (\$)	Richesse foncière uniformisée des municipalités desservies <sup>3</sup> (\$)	Coût du corps de police <sup>5</sup>			
			Nombre	Taux par 1 000 h			Coût <sup>4</sup> (\$)	% par rapport aux dépenses municipales	Coût par habitant (\$)	Coût par 100 \$ de richesse foncière uniformisée (\$)
05	Valcourt	2 411	7	2,90	2 591 854	100 784 573	547 951	21,14	227,27	0,54
08	Val-d'Or	24 719	29	1,17	19 970 700	981 894 458	2 994 200	14,99	121,13	0,30
16	Varenes	20 892	15	0,72	15 440 473	1 053 587 242	2 298 348	14,89	110,01	0,22
16	Vaudreuil-Dorion	19 962	21	1,05	19 414 749	873 346 071	2 837 037	14,61	142,12	0,32
17	Victoriaville	40 069	44	1,10	29 526 900	1 348 691 518	5 399 587	18,29	134,76	0,40
05	Windsor	5 645	7	1,24	5 577 996	260 422 054	691 422	12,40	122,48	0,27

**N.B. Toute comparaison doit être faite avec prudence.****Notes :**

- Les mentions suivantes à la suite du nom du corps de police indiquent que :  
\* : le corps de police assure également la protection contre les incendies;  
(M) : le corps de police dessert plus d'une municipalité.
- Le nombre de policiers permanents représente le nombre de postes permanents autorisés au 31 décembre 2000, excluant les postes affectés en permanence à la protection contre les incendies.  
Cette donnée provient de l'enquête annuelle effectuée auprès des corps de police.
- Ces données proviennent de la publication *Prévisions budgétaires des organismes municipaux 2000* du ministère des Affaires municipales et de la Métropole.
- Ce coût représente les dépenses de fonctionnement du corps de police pour les activités policières, excluant la rémunération rétroactive. Il ne tient pas compte des dépenses en immobilisations.  
Cette donnée provient de l'enquête annuelle effectuée auprès des corps de police.  
*Les chiffres en italique sont les données de 1999.*

**Tableau 28**

Coût du corps de police selon le poste de dépenses, par corps de police, 2000

Niveau de services <sup>1</sup>	Corps de police municipal <sup>2</sup>	Coût du corps de police <sup>3</sup>							
		Rémunération	Cotisations de l'employeur	Transport et communication	Services professionnels, techniques et autres	Location, entretien et réparation	Biens non durables	Frais de financement	Autres objets
3	Alma*	2 177 118	395 086	48 284	228 763	72 375	293 690	185 010	25 111
2	Amos	1 246 119	286 852	13 488	22 721	69 139	64 268	1 026	12 699
2	Asbestos	758 662	134 935	32 489	11 973	3 981	43 143	0	7 079
3	Aylmer	3 837 158	721 316	39 877	72 502	223 497	158 192	45 215	37 596
3	Baie-Comeau	3 274 012	857 435	125 800	108 341	267 325	191 099	0	51 147
3	Beloeil (M)	2 274 853	371 179	22 662	83 834	54 323	144 495	14 619	4 156
3	Blainville	2 551 816	578 972	39 134	70 398	353 464	190 600	27 165	25 179
3	Boisbriand	1 990 818	363 329	22 700	42 967	191 554	98 776	66 011	15 942
3	Boucherville	3 482 085	664 156	38 278	24 835	179 446	221 310	30 995	31 399
2	Bromont*	531 386	89 781	43 923	3 919	30 346	41 695	551	5 670
4	Brossard	6 720 601	1 038 709	49 715	56 313	280 019	228 372	0	59 667
3	Cap-de-la-Madeleine* (M)	4 584 915	1 052 253	47 221	30 604	199 004	401 570	92 027	36 473
2	Carignan	488 763	75 128	20 885	17 771	82 981	50 691	0	25 805
3	Chambly	1 943 541	396 133	42 751	18 118	67 914	100 449	0	99 251
4	Charlesbourg	6 164 529	1 007 553	45 838	133 493	180 823	319 477	154 327	60 339
3	Châteauguay (M)	3 266 584	819 229	17 903	14 741	234 278	143 731	37 748	183 797
3	Chaudière-Etchemin (M)	4 846 911	1 019 684	166 559	260 178	607 493	322 013	99 920	51 288

**N.B. Toute comparaison doit être faite avec prudence**

Voir notes à la fin du tableau.

**Tableau 28**

Coût du corps de police selon le poste de dépenses, par corps de police, 2000

Niveau de services <sup>1</sup>	Corps de police municipal <sup>2</sup>	Coût du corps de police <sup>3</sup>							
		Rémunération	Cotisations de l'employeur	Transport et communication	Services professionnels, techniques et autres	Location, entretien et réparation	Biens non durables	Frais de financement	Autres objets
4	Chicoutimi (M)	6 185 685	1 310 806	69 502	579 035	326 015	773 868	27 938	65 051
2	Coaticook	682 085	118 697	74 421	45 636	88 892	35 842	43 443	4 349
4	Communauté urbaine de Montréal (M)	304 643 757	29 802 889	3 644 900	5 509 600	17 393 500	8 665 700	5 339 000	4 432 300
2	Cowansville*	1 135 524	223 420	30 781	26 183	49 025	102 829	1 765	11 842
3	Des Riverains* (M)	4 966 372	1 195 391	81 223	851 023	297 206	292 929	95 966	56 736
2	Des Seigneuries (M)	1 743 504	250 713	45 582	245 470	334 949	126 812	240	66 114
3	Dolbeau-Mistassini*	1 380 683	247 956	26 662	42 795	26 899	150 920	21 222	23 074
2	Donnacona (M)	580 793	126 525	30 399	78 748	22 960	46 516	0	6 813
3	Drummondville* (M)	4 829 529	970 901	48 024	70 622	244 531	267 238	127 816	59 099
1	East Angus (M)	465 135	95 335	10 429	20 873	48 446	41 592	1 129	4 492
2	Farnham	720 925	164 426	8 902	5 248	48 014	61 873	26 416	39 394
1	Fermont*	590 727	172 837	42 037	30 339	26 002	72 621	946	5 865
4	Gatineau-Métro (M)	10 587 671	2 404 459	58 382	176 273	199 399	568 139	703 354	143 885
3	Granby*	3 571 056	638 228	22 232	180 167	231 284	170 961	0	42 339
2	Granby (canton)	1 144 703	192 325	17 024	66 872	91 642	70 663	0	36 497
2	Grand-Mère	1 577 619	180 518	14 677	70 650	92 001	78 650	20 978	17 764
3	Greenfield Park	2 717 775	431 295	22 745	152 042	108 463	135 513	0	25 893

**N.B. Toute comparaison doit être faite avec prudence.**

Voir notes à la fin du tableau.

**Tableau 28**

Coût du corps de police selon le poste de dépenses, par corps de police, 2000

Niveau de services <sup>1</sup>	Corps de police municipal <sup>2</sup>	Coût du corps de police <sup>3</sup>							
		Rémunération	Cotisations de l'employeur	Transport et communication	Services professionnels, techniques et autres	Location, entretien et réparation	Biens non durables	Frais de financement	Autres objets
2	Haute-Saint-Charles (M)	3 455 506	618 515	41 884	67 205	258 466	244 307	155 492	66 155
3	Haut-Richelieu (M)	4 791 348	1 000 752	64 818	112 835	171 381	668 433	0	22 251
1	Hudson	688 543	127 726	61 718	21 799	48 409	47 228	0	5 749
4	Hull	10 917 196	1 386 785	188 005	180 135	367 985	700 646	21	121 959
4	Jonquière*	5 296 225	1 051 968	11 764	20 902	57 948	173 324	132 908	0
3	La Baie*	2 505 906	490 213	25 638	53 052	96 466	210 169	40 762	30 730
2	Lac-Brome	514 099	94 221	4 919	18 425	37 832	35 057	0	7 500
3	Lachenaie	2 081 858	336 835	32 664	287 324	174 039	154 129	27 764	10 914
2	Lachute (M)	1 572 519	300 038	44 027	40 265	72 307	116 778	167 067	1 870
2	Lac-Mégantic*	646 639	111 741	7 110	34 252	12 369	33 130	0	0
2	La Malbaie (M)	693 824	124 812	15 674	8 398	59 920	158 455	0	6 079
3	La Plaine	1 217 302	236 756	13 424	110 525	72 093	82 821	0	8 106
3	La Prairie	1 521 473	289 227	20 682	229 107	163 481	136 606	1 692	12 067
3	L'Assomption	1 193 483	240 360	19 126	35 386	126 871	81 255	0	11 822
2	La Tuque*	1 107 861	185 336	32 200	107 502	102 070	83 051	27 534	14 003
4	Laval	37 132 636	8 977 578	609 848	1 906 280	1 938 361	2 006 231	217 564	393 892
3	Le Gardeur (M)	2 338 596	440 746	19 132	283 271	207 842	129 658	14 415	22 821

**N.B. Toute comparaison doit être faite avec prudence.**

Voir notes à la fin du tableau.

**Tableau 28**

Coût du corps de police selon le poste de dépenses, par corps de police, 2000

Niveau de services <sup>1</sup>	Corps de police municipal <sup>2</sup>	Coût du corps de police <sup>3</sup>							
		Rémunération	Cotisations de l'employeur	Transport et communication	Services professionnels, techniques et autres	Location, entretien et réparation	Biens non durables	Frais de financement	Autres objets
3	Lévis* (M)	4 706 064	837 802	64 774	46 090	477 650	197 556	170 477	62 943
2	L'Île-Perrot (M)	1 603 661	315 019	16 108	69 436	75 877	86 874	133 321	13 831
4	Longueuil	15 225 915	3 275 133	301 095	292 770	848 467	819 506	213 129	176 645
2	Lorraine	722 104	125 527	7 636	35 272	46 725	60 922	27 386	6 899
2	Marieville	674 465	119 358	12 252	18 872	67 635	49 800	0	4 074
3	Mascouche	2 864 706	639 534	21 448	38 031	78 496	158 672	46 686	30 367
2	Matane*	1 516 550	275 645	26 374	242 140	104 573	68 290	9 691	137 577
2	Memphrémagog (M)	2 976 350	525 036	51 159	370 508	327 375	160 592	0	23 275
2	Mercier	743 970	143 903	8 392	6 892	58 454	48 975	0	8 644
3	Mirabel (M)	3 834 483	838 737	43 131	81 839	334 967	320 926	0	45 556
2	Montcalm (M)	1 976 459	296 204	122 254	304 936	186 788	275 668	141 074	16 559
2	Mont-Joli*	648 133	131 064	10 472	7 331	15 554	39 764	0	6 352
2	Montmagny*	958 662	219 679	36 563	17 010	41 679	69 951	0	36 741
2	Mont-Saint-Hilaire	1 599 659	312 408	28 111	27 743	65 260	90 284	0	21 487
2	Mont-Tremblant	478 393	68 508	12 129	11 672	78 448	54 213	0	52 345
1	Morin-Heights	372 590	53 314	4 637	90 569	32 712	27 104	15 042	2 381
2	MRC Les-Collines-de-l'Outaouais (M)	2 203 574	399 198	45 176	48 817	218 760	270 072	178 088	28 676

**N.B. Toute comparaison doit être faite avec prudence.**

Voir notes à la fin du tableau

**Tableau 28**

Coût du corps de police selon le poste de dépenses, par corps de police, 2000

Niveau de services <sup>1</sup>	Corps de police municipal <sup>2</sup>	Coût du corps de police <sup>3</sup>							
		Rémunération	Cotisations de l'employeur	Transport et communication	Services professionnels, techniques et autres	Location, entretien et réparation	Biens non durables	Frais de financement	Autres objets
2	Nicolet	536 578	63 703	12 880	6 094	17 136	32 155	0	18 065
1	Normandin*	295 717	53 523	7 374	3 995	17 723	23 737	0	3 701
2	Otterburn Park	542 327	109 139	14 870	20 974	58 343	56 499	5 719	13 431
2	Pincourt (M)	1 248 003	306 379	13 176	48 564	78 983	51 242	16 812	11 014
2	Plessisville	646 635	75 344	10 389	3 727	80 350	32 541	1 741	7 724
2	Port-Cartier*	1 155 064	192 678	20 858	22 094	29 374	52 129	0	13 592
2	Princeville	429 948	59 482	13 283	91 763	9 512	39 003	2 706	5 526
4	Québec (M)	34 341 529	9 628 613	356 712	245 745	3 120 271	655 253	0	411 522
3	Région de Deux-Montagnes (M)	2 972 649	672 496	23 729	52 654	132 459	172 724	264 000	25 584
3	Région de Joliette (M)	3 468 110	930 628	76 536	187 349	281 195	265 279	12 459	39 264
3	Région de Roussillon (M)	4 730 682	976 650	76 474	214 255	357 320	269 028	684	48 076
3	Région de Shawinigan* (M)	3 703 985	481 964	87 908	14 011	217 463	157 062	387	39 600
4	Région Sherbrookoise (M)	11 293 454	2 752 130	160 912	1 123 874	1 562 531	599 740	1 028	477 597
4	Repentigny	4 349 371	692 399	76 807	342 891	274 208	204 610	7 314	42 197
1	Richmond	321 965	46 033	20 516	47 897	6 445	31 862	0	2 948
3	Rimouski	3 340 575	596 361	48 116	32 909	114 003	208 381	0	32 207
3	Rivière-du-Loup*	1 688 246	333 032	25 143	84 445	55 946	104 604	0	16 667

**N.B. Toute comparaison doit être faite avec prudence.***Voir notes à la fin du tableau.*

**Tableau 28**

Coût du corps de police selon le poste de dépenses, par corps de police, 2000

Niveau de services <sup>1</sup>	Corps de police municipal <sup>2</sup>	Coût du corps de police <sup>3</sup>							
		Rémunération	Cotisations de l'employeur	Transport et communication	Services professionnels, techniques et autres	Location, entretien et réparation	Biens non durables	Frais de financement	Autres objets
2	Rivière-du-Nord (M)	1 364 759	218 785	26 434	277 668	86 849	151 096	59 419	11 649
2	Roberval*	1 072 483	235 904	20 916	11 854	97 279	40 031	0	10 808
2	Rosemère	1 354 606	261 614	21 061	76 849	65 980	108 817	0	14 421
3	Rouyn-Noranda	3 077 000	518 726	59 120	261 594	116 546	162 584	0	35 265
1	Saint-Adolphe-d'Howard	303 802	71 031	36 703	88 228	43 689	34 906	0	2 652
2	Saint-Basile-le-Grand	940 843	174 893	38 934	3 422	27 706	55 544	0	30 332
3	Saint-Bruno-de-Montarville	2 475 127	436 226	27 468	50 052	171 907	124 091	0	26 020
1	Saint-Césaire	450 981	76 486	19 093	5 777	20 409	54 877	0	16 449
1	Saint-Donat	442 679	69 506	34 014	8 997	58 406	40 642	12 085	2 405
3	Saint-Eustache	3 763 460	818 045	43 499	95 089	84 874	163 532	13 899	32 460
2	Saint-Félicien*	1 134 526	200 962	16 195	40 604	91 645	99 288	38 371	16 235
3	Saint-Georges	2 080 980	397 760	171 054	71 242	142 264	101 866	11 531	52 467
4	Saint-Hubert (M)	7 956 922	1 747 989	25 649	15 782	50 421	226 412	27 520	63 012
3	Saint-Hyacinthe*	4 192 132	844 346	121 748	42 782	282 934	180 299	41 417	2 500
3	Saint-Jérôme métropolitain (M)	5 864 810	1 065 171	99 749	73 506	454 277	308 019	20 776	67 504
3	Saint-Lambert	2 515 801	634 244	43 799	43 344	284 714	72 006	32 591	0
3	Saint-Luc	1 272 015	215 169	23 627	9 578	85 435	111 454	0	11 372

**N.B. Toute comparaison doit être faite avec prudence.***Voir notes à la fin du tableau.*

**Tableau 28**

Coût du corps de police selon le poste de dépenses, par corps de police, 2000

Niveau de services <sup>1</sup>	Corps de police municipal <sup>2</sup>	Coût du corps de police <sup>3</sup>							
		Rémunération	Cotisations de l'employeur	Transport et communication	Services professionnels, techniques et autres	Location, entretien et réparation	Biens non durables	Frais de financement	Autres objets
2	Saint-Rémi	780 817	145 452	12 720	57 397	69 501	67 152	0	8 527
1	Saint-Sauveur-des-Monts*	400 357	74 595	13 132	28 166	15 551	33 234	2 881	8 399
2	Sainte-Adèle	1 414 528	232 055	30 883	49 388	20 306	64 042	0	19 186
2	Sainte-Agathe-des-Monts	1 203 362	200 472	42 908	65 702	44 936	63 257	0	10 595
4	Sainte-Foy (M)	10 289 087	1 425 505	239 906	335 179	196 806	907 856	809 016	119 069
3	Sainte-Julie (M)	3 630 234	797 100	78 850	193 398	132 132	301 691	36 911	27 942
2	Sainte-Marie*	851 974	165 350	27 740	27 730	60 220	54 750	0	8 590
3	Sainte-Thérèse	3 040 630	482 940	47 864	50 077	86 142	225 113	0	31 758
3	Sept-Îles*	3 607 648	457 887	62 839	12 109	285 453	70 804	0	39 270
2	Shawinigan-Sud*	1 073 512	190 745	23 356	34 031	123 869	28 976	0	11 509
2	Sillery*	1 117 157	300 656	35 914	39 967	59 075	65 561	20 000	14 767
3	Sorel-Tracy* (M)	4 201 215	1 123 521	44 540	27 662	152 182	166 429	0	51 383
3	Terrebonne (M)	4 648 277	913 532	47 007	169 046	265 618	383 224	46 800	42 223
3	Thetford Mines* (M)	1 711 100	620 426	15 255	165 589	28 489	92 835	0	13 563
3	Trois-Rivières*	5 448 347	1 064 401	69 537	315 621	84 512	397 684	118 894	79 412
3	Trois-Rivières-Ouest* (M)	2 583 459	506 322	23 197	112 914	68 550	134 088	0	10 630
3	Val-Bélair	1 692 213	387 147	38 334	128 795	189 840	189 610	59 386	16 828

**N.B. Toute comparaison doit être faite avec prudence.**

Voir notes à la fin du tableau.

**Tableau 28**

Coût du corps de police selon le poste de dépenses, par corps de police, 2000

Niveau de services <sup>1</sup>	Corps de police municipal <sup>2</sup>	Coût du corps de police <sup>3</sup>							
		Rémunération	Cotisations de l'employeur	Transport et communication	Services professionnels, techniques et autres	Location, entretien et réparation	Biens non durables	Frais de financement	Autres objets
1	Valcourt	410 643	66 676	8 038	13 289	21 708	21 405	2 163	4 029
3	Val-d'Or	2 204 863	407 066	61 414	32 473	87 074	141 768	36 482	23 060
3	Varenes	1 472 260	298 445	9 725	358 397	52 715	91 946	0	14 860
3	Vaudreuil-Dorion	2 072 522	479 018	36 084	39 904	87 358	101 996	2 058	18 097
3	Victoriaville	3 991 181	826 753	40 812	154 600	132 200	216 846	0	37 195
2	Windsor	445 960	81 788	31 871	13 462	69 891	48 450	0	0
<b>Total</b>	<b>125</b>	<b>692 063 276</b>	<b>110 193 392</b>	<b>10 006 445</b>	<b>20 724 143</b>	<b>40 667 175</b>	<b>31 396 714</b>	<b>10 589 990</b>	<b>9 399 533</b>
		74,8%	11,9 %	1,1 %	2,2 %	4,4 %	3,4 %	1,1 %	1,0 %

**N.B. Toute comparaison doit être faite avec prudence.****Notes :**

1. Voir la description des niveaux de services au chapitre 1.

2. Les mentions suivantes à la suite du nom du corps de police indiquent que :

\* : le corps de police assure également la protection contre les incendies;

(M) : le corps de police dessert plus d'une municipalité.

3. Voir la description des postes de dépenses au chapitre 4.

Les données proviennent de l'enquête annuelle effectuée auprès des corps de police.

*Les chiffres en italique sont les données de 1999.*



**Tableau 29**

Services totalement ou partiellement exclus des dépenses du corps de police,  
par corps de police, 2000

Corps de police municipal <sup>1</sup>	SERVICES NON COMPTABILISÉS [X] <sup>2</sup>												
	Relations de travail	Formation	Entretien et réparation (pièces et main d'œuvre)	Ressources humaines	Ressources financières	Ressources matérielles	Systèmes d'information	Centre d'urgence 9-1-1	Centre 24 heures des appels opérationnels et administratifs	Centre intégré 9-1-1 et des appels opérationnels et administratifs	Brigades scolaires	Préposés au stationnement	Contrôle des animaux
Gatineau-Métro (M)	X	X											
Granby*												X	
Granby (canton)					X	X	X	X			X		X
Grand-Mère				X						X	X		X
Greenfield Park	X	X		X	X		X						
Haute-Saint-Charles (M)					X								
Haut-Richelieu (M)	X			X	X	X	X						
Hudson													
Hull	X												
Jonquière*		X	X										
La Baie*											X		X
Lac-Brome								X					
Lachenaie										X			
Lachute (M)	X			X	X	X							
Lac-Mégantic*		X		X	X	X	X					X	X
La Malbaie (M)													X
La Plaine				X	X	X	X			X		X	X
La Prairie													
L'Assomption	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X		X
La Tuque*	X			X	X	X	X	X					
Laval													
Le Gardeur (M)													
Lévis* (M)	X	X		X	X	X	X						X
L'Île-Perrot (M)			X										X
Longueuil	X			X	X	X	X						
Lorraine	X	X		X	X	X							
Marieville	X			X	X	X	X						X
Mascouche		X		X	X	X					X		X
Matane*			X		X		X	X					X

**Tableau 29**

Services totalement ou partiellement exclus des dépenses du corps de police,  
par corps de police, 2000

Corps de police municipal <sup>1</sup>	SERVICES NON COMPTABILISÉS [X] <sup>2</sup>												
	Relations de travail	Formation	Entretien et réparation (pièces et main d'œuvre)	Ressources humaines	Ressources financières	Ressources matérielles	Systèmes d'information	Centre d'urgence 9-1-1	Centre 24 heures des appels opérationnels et administratifs	Centre intégré 9-1-1 et des appels opérationnels et administratifs	Brigades scolaires	Préposés au stationnement	Contrôle des animaux
Memphrémagog (M)										X			
Mercier													
Mirabel (M)	X		X										X
Montcalm (M)													
Mont-Joli*	X			X	X		X	X					
Montmagny*	X			X	X	X	X	X			X		
Mont-Saint-Hilaire	X			X	X	X							X
Mont-Tremblant			X	X	X	X	X				X		X
Morin-Heights				X	X								X
MRC Les-Collines-de-l'Outaouais (M)		X											X
Nicolet				X	X	X	X						X
Normandin*					X	X	X	X			X		
Otterburn Park													
Pincourt (M)	X		X	X	X	X	X						
Plessisville													
Port-Cartier*											X		X
Princeville													
Québec (M)	X	X		X	X	X	X				X	X	X
Région de Deux-Montagnes (M)										X			X
Région de Joliette (M)													
Région de Roussillon (M)													
Région de Shawinigan* (M)	X	X	X	X	X	X	X					X	
Région sherbrookoise (M)											X	X	X
Repentigny	X												X
Richmond		X			X		X						
Rimouski	X			X	X	X	X	X			X		X
Rivière-du-Loup*				X				X			X		
Rivière-du-Nord (M)											X		X
Roberval*	X	X		X	X			X					X



**Tableau 29**

Services totalement ou partiellement exclus des dépenses du corps de police,  
par corps de police, 2000

Corps de police municipal <sup>1</sup>	SERVICES NON COMPTABILISÉS [X] <sup>2</sup>												
	Relations de travail	Formation	Entretien et réparation (pièces et main d'œuvre)	Ressources humaines	Ressources financières	Ressources matérielles	Systèmes d'information	Centre d'urgence 9-1-1	Centre 24 heures des appels opérationnels et administratifs	Centre intégré 9-1-1 et des appels opérationnels et administratifs	Brigades scolaires	Préposés au stationnement	Contrôle des animaux
Trois-Rivières*	X			X	X	X	X						
Trois-Rivières-Ouest* (M)													
Val-Bélair				X	X	X							
Valcourt	X				X			X			X		
Val-d'Or	X			X	X	X	X					X	
Varenes													X
Vaudreuil-Dorion	X			X	X						X		X
Victoriaville													
Windsor	X			X	X								
<b>Total :</b>	<b>46</b>	<b>24</b>	<b>21</b>	<b>53</b>	<b>59</b>	<b>46</b>	<b>41</b>	<b>20</b>	<b>1</b>	<b>15</b>	<b>23</b>	<b>9</b>	<b>49</b>

1. Les mentions suivantes à la suite du nom du corps de police indiquent que :

\* : le corps de police assure également la protection contre les incendies;

(M) : le corps de police dessert plus d'une municipalité.

2. Les données proviennent de l'enquête annuelle effectuée auprès des corps de police.

*Les zones en italique sont les données de 1999.*

## CHAPITRE 5 LES CORPS DE POLICE MUNICIPaux EN 2000 PAR RAPPORT À 1991

La *Loi concernant l'organisation des services policiers*, adoptée en juin 2001, aura une incidence majeure sur les corps de police municipaux, notamment sur leur nombre, leur taille, leurs activités et, possiblement, leurs coûts. Les corps de police municipaux n'en sont toutefois pas à leurs premiers changements. En effet, si l'on ne considère que la dernière décennie, ils ont été touchés par deux réformes importantes<sup>17</sup>, la première en 1992 et la deuxième en 1997. En outre, les fusions de municipalités survenues au cours de cette décennie dans la foulée de l'accroissement des responsabilités qui leur ont été confiées, ont aussi touché les corps de police municipaux comme nous avons pu le constater au premier chapitre<sup>18</sup>.

Le présent chapitre vise à rendre compte de certains changements survenus dans les corps de police municipaux au cours de la dernière décennie. Pour ce faire, nous examinerons la place occupée par les corps de police municipaux en 2000 par rapport à celle qu'ils occupaient en 1991. De plus, nous comparerons quelques caractéristiques des corps de police municipaux pour ces deux années.

### 5.1 LES CHANGEMENTS DANS LA PLACE OCCUPÉE PAR LES CORPS DE POLICE MUNICIPaux

#### *Une plus forte proportion de la population desservie par des corps de police municipaux*

Une plus forte proportion de la population québécoise était desservie par des corps de police municipaux en 2000 comparativement à 1991, soit 79 % par rapport à 73 % (figure 4). Cette augmentation a été progressive, la proportion ayant augmenté un peu à chaque année.

Cette hausse, qui s'observe dans dix régions du Québec, a été particulièrement importante dans Lanaudière, en Mauricie, au Centre-du-Québec et dans Chaudière-Appalaches. Par ailleurs, dans les cinq régions dont la proportion de la population desservie par les corps de police municipaux a diminué, la baisse a été assez faible, sauf au Nord-du-Québec où elle est passée de 43 % à 0. Enfin, à Montréal et à Laval, il n'y a pas eu de changement entre 1991 et 2000, toute la population y étant desservie par un corps de police municipal.

---

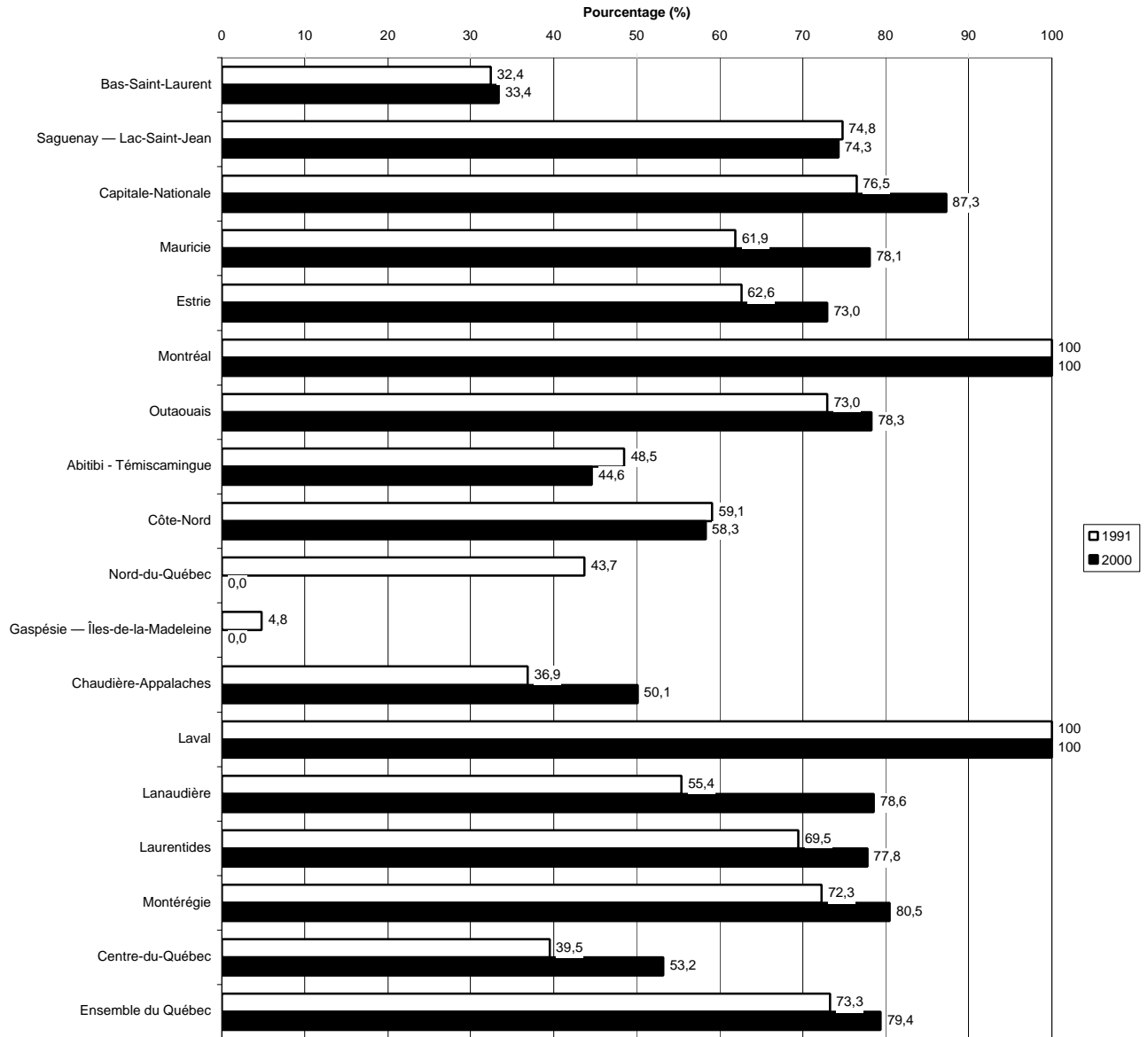
17. La réforme de 1992 a introduit une tarification des services policiers de base fournis par la Sûreté du Québec aux municipalités, pour inciter celles ayant 5 000 habitants ou plus à créer ou maintenir un corps de police municipal sur leur territoire et ainsi, à se conformer à la *Loi de police*. En effet, comme les services policiers de base rendus par la Sûreté du Québec n'étaient pas facturés aux municipalités, plusieurs municipalités de 5 000 habitants ou plus s'en remettaient à la Sûreté du Québec pour la protection policière de leur territoire plutôt que de créer ou de maintenir un corps de police municipal.

Pour sa part, la réforme de 1997 a obligé les municipalités de moins de 5 000 habitants, sauf celles dispensées par le ministre de la Sécurité publique ou celles déjà desservies par un corps de police municipal, à recourir à la Sûreté du Québec par une entente de services entre leur municipalité régionale de comté et le ministre. De plus le *Règlement sur les services policiers de base* est venu préciser les services de base attendus d'un corps de police et les services plus spécialisés que la Sûreté du Québec pouvait offrir de façon complémentaire. Enfin, la tarification des services de la Sûreté du Québec aux municipalités a été haussée.

18. Voir le point 1.2 sur les changements à la desserte municipale en 2000.

Figure 4

Proportion de la population desservie par les corps de police municipaux, selon la région, décembre 1991 et 2000



*Une plus forte proportion des municipalités desservies par des corps de police municipaux*

Sous l'angle des municipalités desservies, on constate que la proportion des municipalités du Québec protégées par un corps de police municipal a augmenté sensiblement entre 1991 et 2000. Cette proportion est en effet passée de 14 à 21 % (tableau 30).

**Tableau 30**

Municipalités selon la desserte policière, décembre 1991 et 2000

Municipalités	1991		2000	
	Nombre	%	Nombre	%
Desservies par un CPM	203	14,0	271	20,9
Desservies par la SQ	1 249	86,0	1 026	79,1
<b>Total</b>	<b>1 452</b>	<b>100,0</b>	<b>1 297</b>	<b>100,0</b>

Par ailleurs, parmi les municipalités desservies par les corps de police municipaux en 2000, le quart comptait moins de 5 000 habitants, soit la même proportion qu'en 1991 (tableau 31).

**Tableau 31**

Municipalités desservies par un corps de police municipal selon la taille de la municipalité, décembre 1991 et 2000

Municipalités	1991		2000	
	Nombre	%	Nombre	%
Moins de 5 000 habitants	51	25,1	70	25,8
5 000 habitants ou plus	152	74,9	201	74,2
<b>Total</b>	<b>203</b>	<b>100,0</b>	<b>271</b>	<b>100,0</b>

*Diminution de plus de 40 % du nombre de municipalités desservies par leur propre corps de police*

Le type de desserte policière des municipalités de moins de 5 000 habitants a cependant beaucoup changé entre 1991 et 2000. En effet, comme le montrent les données du tableau 32, alors que 80 % des municipalités de moins de 5 000 habitants desservies par un corps de police municipal avaient leur propre corps de police en 1991, cette proportion n'atteignait plus que 14 % en 2000. En fait, même les municipalités de 5 000 habitants ou plus avaient moins souvent leur propre corps de police en 2000 qu'en 1991, la proportion étant passée de 72 % en 1991 à 38 % en 2000. Bref, dans l'ensemble, alors que 74 % des municipalités avaient leur propre corps de police municipal en 1991, cette proportion n'était plus que de 32 % en 2000.

**Tableau 32**

Municipalités desservies par un corps de police municipal selon le type de desserte, décembre 1991 et 2000

Type de desserte	1991			2000		
	Moins de 5 000 habitants	Municipalités 5 000 habitants ou plus	Total	Moins de 5 000 habitants	Municipalités 5 000 habitants ou plus	Total
	<b>Nombre</b>					
CPM à desserte unique	41	110	151	10	76	86
CPM à desserte multiple	10	42	52	60	125	185
<b>Total</b>	<b>51</b>	<b>152</b>	<b>203</b>	<b>70</b>	<b>201</b>	<b>271</b>
	<b>%</b>					
CPM à desserte unique	80,4	72,4	74,4	14,3	37,8	31,7
CPM à desserte multiple	19,6	27,6	25,6	85,7	62,2	68,3
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

*Près de sept policiers permanents sur dix dans les corps de police municipaux en 2000 comme en 1991*

Le nombre total de postes permanents policiers dans les corps de police municipaux et à la Sûreté du Québec est demeuré sensiblement le même en 2000 qu'en 1991, soit un peu plus de 13 000 (tableau 33). La répartition des postes permanents policiers entre les corps de police municipaux et la Sûreté du Québec s'est également maintenue. Ainsi, pour les deux années, près de sept postes permanents policiers sur dix se trouvaient dans les corps de police municipaux. Comme les corps de police municipaux desservaient en 2000 une plus forte proportion de la population qu'en 1991, il en découle que le nombre de postes permanents policiers par habitant protégé par un corps de police municipal a diminué, passant de 1,78 en 1991 à 1,55 en 2000.

**Tableau 33**

Postes policiers permanents dans les corps de police municipaux et à la Sûreté du Québec, décembre 1991 et 2000

Corps de police	1991			2000		
	Nombre	%	Taux par 1 000 habitants	Nombre	%	Taux par 1000 habitants
SPCUM	4 435	33,5	2,49	4 157	31,5	2,31
Autres corps de police municipaux	4 560	34,4	1,39	4 919	37,3	1,21
<b>Total CPM</b>	<b>8 995</b>	<b>67,9</b>	<b>1,78</b>	<b>9 076</b>	<b>68,8</b>	<b>1,55</b>
Sûreté du Québec	4 127	31,1	-	4 110	31,2	-
<b>Total</b>	<b>13 238</b>	<b>100,0</b>	<b>1,92</b>	<b>13 186</b>	<b>100,0</b>	<b>1,79</b>

Il faut toutefois se rappeler que les corps de police embauchent également des civils pour réaliser diverses activités. Or, comme le montrent les données du tableau 34, le nombre de postes permanents civils a plus que doublé dans les corps de police municipaux autres que le

SPCUM, alors que dans ce dernier corps de police et à la Sûreté du Québec, la hausse a été nettement moindre, soit respectivement de 49 % et de 24 %.

**Tableau 34**

Postes civils permanents dans les corps de police municipaux et à la Sûreté du Québec, décembre 1991 et 2000

Corps de police	1991			2000		
	Nombre	%	Taux par 1 000 habitants	Nombre	%	Taux par 1000 habitants
SPCUM	662	24,6	0,37	990	21,0	0,55
Autres corps de police municipaux	964	35,8	0,29	2 400	50,9	0,59
<b>Total CPM</b>	<b>1 626</b>	<b>60,4</b>	<b>0,32</b>	<b>3 390</b>	<b>71,9</b>	<b>0,58</b>
Sûreté du Québec	1 069	39,6	-	1 326	28,1	-
<b>Total</b>	<b>2 695</b>	<b>100,0</b>	<b>0,39</b>	<b>4 716</b>	<b>100,0</b>	<b>0,64</b>

Soulignons aussi que les corps de police municipaux embauchent des policiers surnuméraires non seulement pour remplacer des policiers permanents absents du travail pour divers motifs, mais aussi pour réaliser des activités policières temporaires liées à des projets spécifiques à durée déterminée ou encore pour un surcroît de travail. Ainsi, en 2000, sur le total d'heures travaillées par des policiers surnuméraires dans les corps de police municipaux et à la Sûreté du Québec, 74 % l'ont été dans les corps de police municipaux autres que le SPCUM, ce qui représentait 747 postes policiers à temps plein ou ETC (tableau 35). En l'absence de données sur le nombre d'heures travaillées par des policiers surnuméraires en 1991, nous ignorons si les corps de police municipaux autres que le SPCUM utilisaient déjà en 1991 plus de policiers surnuméraires.

**Tableau 35**

Heures travaillées par des policiers surnuméraires dans les corps de police municipaux et à la Sûreté du Québec, décembre 2000

Corps de police	2000		
	Nombre d'heures	%	Heures transposées en nombre de postes policiers équivalents à temps plein*
SPCUM	83 939	4,0	40
Autres corps de police municipaux	1 553 519	73,7	747
<b>Total CPM</b>	<b>1 637 458</b>	<b>77,7</b>	<b>787</b>
Sûreté du Québec	469 674	22,3	226
<b>Total</b>	<b>2 107 132</b>	<b>100,0</b>	<b>1013</b>

\* Nombre d'heures divisé par 2 080 heures.

## 5.2 LES CHANGEMENTS DANS CARACTÉRISTIQUES DES CORPS DE POLICE MUNICIPAUX

### *Trois fois plus de corps de police à desserte multiple*

En 2000, on comptait 125 corps de police municipaux, soit 38 de moins qu'en 1991. Les corps de police desservant une seule municipalité ont vu leur nombre diminué de 43 % alors que ceux qui desservaient plus d'une municipalité ont vu le leur tripler (tableau 36).

**Tableau 36**

Corps de police municipaux selon le type de desserte, décembre 1991 et 2000

Type de desserte	1991		2000	
	Nombre	%	Nombre	%
CPM à desserte unique	151	92,6	86	68,8
CPM à desserte multiple	12	7,4	39	31,2
<b>Total</b>	<b>163</b>	<b>100,0</b>	<b>125</b>	<b>100,0</b>

### *Deux fois moins de corps de police desservant moins de 15 000 habitants*

Le nombre de corps de police desservant plus d'une municipalité ayant augmenté et la taille de plusieurs municipalités s'étant accrue en raison de fusions de municipalités, les corps de police municipaux desservaient donc des populations plus grandes en 2000 qu'en 1991 (tableau 37). Ainsi, alors qu'en 1991, 66 % d'entre eux desservaient une population inférieure à 15 000 habitants, la proportion était de 40 % en 2000. À l'inverse, la proportion de corps de police desservant une population supérieure à 30 000 habitants a doublé entre ces deux années.

**Tableau 37**

Corps de police municipaux selon la strate de population des territoires desservis, décembre 1991 et 2000

Strate de population des territoires desservis	1991		2000	
	Nombre	%	Nombre	%
Moins de 15 000 habitants	107	65,6	50	40,0
15 000 à 29 999 habitants	27	16,6	32	25,6
30 000 habitants ou plus	29	17,8	43	34,4
<b>Total</b>	<b>163</b>	<b>100,0</b>	<b>125</b>	<b>100,0</b>

### *Des corps de police de plus grande taille*

La taille des corps de police municipaux s'est également modifiée considérablement. Ainsi, en ne considérant que le nombre de postes permanents policiers, on constate qu'il y avait beaucoup moins de corps de police avec moins de 10 postes permanents en 2000 qu'en 1991, soit 20 % comparativement 42 % en 1991 (tableau 38).

**Tableau 38**

Corps de police municipaux selon le nombre de postes policiers permanents, décembre 1991 et 2000

Nombre de postes policiers permanents	1991		2000	
	Nombre	%	Nombre	%
Moins de 10	69	42,3	25	20,0
10 à 19	35	21,5	28	22,4
20 à 39	28	17,2	32	25,6
40 à 69	16	9,8	25	20,0
70 à 99	5	3,1	6	4,8
100 ou plus	10	6,1	9	7,2
<b>Total</b>	<b>163</b>	<b>100,0</b>	<b>125</b>	<b>100,0</b>

*Variation à la hausse du coût de la police*

Il est intéressant de comparer le coût (ou les dépenses de fonctionnement) des corps de police municipaux en 2000 par rapport à 1991. Toutefois, rappelons que la comptabilité municipale en 2000 a été modifiée pour exclure le remboursement en capital des dépenses de fonctionnement. Or, cette modification est relativement mineure puisqu'en 1999, le remboursement en capital représentait environ 1 % des dépenses de fonctionnement des corps de police municipaux.

Les données du tableau 39 montrent que le coût des corps de police municipaux a augmenté de 22 % entre 1991 et 2000. Cette hausse provient presque totalement des corps de police municipaux autres que le SPCUM, dont le coût n'a varié que de 2 % alors que celui des autres a augmenté de 40 %. Cette situation ne surprend pas car ces corps de police desservent en 2000 une population nettement plus élevée qu'en 1991<sup>19</sup>.

Bien que le coût du SPCUM ait légèrement augmenté, on constate que ses dépenses représentaient une proportion un peu plus faible des coûts de la Communauté urbaine de Montréal en 2000 qu'en 1991, soit 13,03 % comparativement à 13,49 %. Pour les autres corps de police municipaux, le coût de la police occupait une portion plus importante des dépenses des municipalités desservies, soit 13,72 % contre 11,13 %. Donc en 2000, les coûts du SPCUM et des autres corps de police municipaux présentaient des proportions plus semblables des dépenses municipales qu'en 1991.

L'examen du coût par habitant montre pour sa part que la hausse du coût de la police par habitant est nettement moins importante que celle du coût global de la police. Pour une augmentation du coût de 22 %, il n'a augmenté que de 5 % par habitant. Au SPCUM, la hausse du coût par habitant est de 1,2 % comparativement à 1,9 % pour le coût de la police; dans les autres corps de police municipaux, le coût par habitant s'est accru de 14 % par rapport à 40 % pour le coût global de la police.

19. La population desservie par les corps de police municipaux autres que le SPCUM était de 4 053 707 en 2000 contre 3 276 904 en 1991. La population desservie par le SPCUM a pour sa part peu changé (1 795 844 en 2000 contre 1 783 653 en 1991).



# **ANNEXE 1**

**LA DESSERTE POLICIÈRE DANS LES MRC**

**Tableau A**

Desserte policière municipale dans les 99 municipalités régionales de comté, décembre 2000

Région administrative	Municipalité régionale de comté	Desserte policière municipale		
		CPM	SQ	CPM et SQ
Bas-Saint-Laurent	Kamouraska		X	
	La Matapédia		X	
	La Mitis			X
	Les Basques		X	
	Matane			X
	Rimouski-Neigette			X
	Rivière-du-Loup			X
	Témiscouata		X	
Saguenay-Lac-Saint-Jean	Lac-Saint-Jean-Est			X
	Le Domaine-du-Roy			X
	Le Fjord-du-Saguenay			X
	Maria-Chapdelaine			X
Capitale-Nationale	Charlevoix		X	
	Charlevoix-Est			X
	La Côte-de-Beaupré			X
	La Jacques-Cartier	X		
	L'Île-d'Orléans		X	
	Portneuf			X
Mauricie	Francheville			X
	Le Centre-de-la-Mauricie	X		
	Le Haut-de-la-Mauricie			X
	Maskinongé		X	
	Mékinac		X	
Estrie	Asbestos			X
	Coaticook			X
	Le Granit			X
	Le Haut-Saint-François			X
	Le Val-Saint-François			X
	Memphrémagog			X
	La Région-Sherbrookoise	X		
Outaouais	La Vallée-de-la-Gatineau		X	
	Les Collines-de-l'Outaouais	X		
	Papineau		X	
	Pontiac		X	
Abitibi-Témiscamingue	Abitibi			X
	Abitibi-Ouest		X	
	Rouyn-Noranda			X
	Témiscamingue		X	
	Vallée-de-l'Or			X

**Tableau A (suite)**

Desserte policière municipale dans les 99 municipalités régionales de comté, décembre 2000

Région administrative	Municipalité régionale de comté	Desserte policière municipale		
		CPM	SQ	CPM et SQ
Côte-Nord	Caniapiscau			X
	La Haute-Côte-Nord		X	
	Manicouagan			X
	Minganie		X	
	Sept-Rivières			X
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	Avignon		X	
	Bonaventure		X	
	Le Rocher-Percé		X	
	La Côte-de-Gaspé		X	
	Les Îles-de-la-Madeleine		X	
	La Haute-Gaspésie		X	
Chaudière-Appalaches	Beauce-Sartigan			X
	Bellechasse		X	
	Desjardins	X		
	L'Amiante			X
	La Nouvelle-Beauce			X
	Les Chutes-de-la-Chaudière			X
	Les Etchemins		X	
	L'Islet		X	
	Lotbinière		X	
	Montmagny			X
	Robert-Cliche		X	
	Laval	Laval	X	
Lanaudière	D'Autray		X	
	Joliette	X		
	L'Assomption			X
	Les Moulins	X		
	Matawinie			X
	Montcalm			X
Laurentides	Antoine-Labelle		X	
	Argenteuil			X
	Deux-Montagnes			X
	La Rivière-du-Nord			X
	Les Laurentides			X
	Les Pays-d'en-Haut			X
	Mirabel	X		
	Thérèse-de-Blainville	X		

**Tableau A (suite)**

Desserte policière municipale dans les 99 municipalités régionales de comté, décembre 2000

Région administrative	Municipalité régionale de comté	Desserte policière municipale		
		CPM	SQ	CPM et SQ
Montérégie	Acton		X	
	Beauharnois-Salaberry			X
	Brome-Missisquoi			X
	Champlain	X		
	La Haute-Yamaska			X
	Lajemmerais	X		
	La Vallée-du-Richelieu			X
	Le Bas-Richelieu			X
	Le Haut-Richelieu			X
	Le Haut-Saint-Laurent		X	
	Les Jardins-de-Napierville			X
	Les Mascoutains			X
	Roussillon			X
	Rouville			X
	Vaudreuil-Soulanges			X
Centre-du-Québec	Arthabaska			X
	Bécancour		X	
	Drummond			X
	L'Érable			X
	Nicolet-Yamaska			X
<b>Total</b>		<b>12</b>	<b>31</b>	<b>53</b>

Note : Ce tableau ne présente pas les organismes régionaux suivants parce qu'ils ne sont pas des municipalités régionales de comté : Côte-Nord-du-Golfe-Saint-Laurent (région de la Côte-Nord), Administration régionale de Kativik et Jamésie (région Nord-du-Québec). Les populations relevant de ces organismes étaient protégées par la Sûreté du Québec ou par des corps de police autochtones.

# **ANNEXE 2**

## **LA DESCRIPTION DES ACTIVITÉS POLICIÈRES**

## Description des activités policières

Les grandes activités policières sont les suivantes :

- la direction du service de police;
- la sécurité du territoire qui comprend la patrouille, les enquêtes et les relations communautaires et la prévention;
- l'administration du service de police.

Bien que certains corps de police réalisent également l'activité protection contre les incendies, **ce n'est pas une activité policière.**

### DIRECTION

La direction d'un corps de police comporte généralement les activités suivantes :

#### 1. Direction (directeur, assistants et adjoints)

Le directeur dirige, administre et coordonne les activités administratives et opérationnelles du corps de police, conformément à la *Loi sur la police* et au règlement de l'organisme municipal dont le corps de police relève. Ses principales fonctions sont de :

- Conseiller le Comité exécutif en ce qui a trait à la sécurité publique sur l'ensemble du territoire desservi;
- Déterminer les orientations du corps de police;
- Agir de façon à maintenir le niveau d'efficacité et d'efficience de l'organisation notamment :
  - organiser le corps de police;
  - établir et soumettre les prévisions budgétaires;
  - prendre les mesures appropriées concernant les situations d'urgence;
  - superviser la rédaction des directives et s'assurer qu'elles sont diffusées et appliquées;
  - assumer les relations externes auprès des autorités et du public.

Les activités 2 à 6 relèvent de la direction. Selon la taille du corps de police, du personnel peut être affecté spécifiquement à ces activités.

## **2. Planification et suivi budgétaire**

Cette activité a trait à la gestion du budget du corps de police. Ses principales fonctions sont de planifier, préparer, soumettre et contrôler le budget.

## **3. Planification et recherche**

Cette activité regroupe la recherche et le développement pour assurer l'évolution adéquate de l'organisation. Ses principales fonctions sont de :

- Effectuer des études et des analyses;
- Concevoir et mettre au point des systèmes, des méthodes et des procédures rationnelles de travail;
- Fournir l'expertise professionnelle et technique.

## **4. Module affaires internes**

Cette activité, sous l'autorité du directeur, consiste à s'assurer que le mandat du corps de police est exécuté selon les règles de l'art. Ses principales fonctions sont de :

- Assumer l'administration de la discipline, la liaison avec le commissaire à la déontologie policière et les différentes activités de contrôle administratif;
- Effectuer les enquêtes criminelles et internes touchant le personnel;
- Effectuer les enquêtes avant l'embauche;
- Coordonner le dossier des remises de médailles et de décorations au personnel concerné du corps de police et des remises de citations à des citoyens.

## **5. Mesures d'urgence**

Cette activité consiste à élaborer des plans reliés aux mesures d'urgence et aux événements spéciaux. Ses principales fonctions sont de :

- Assumer la gestion du plan municipal des mesures d'urgence;
- S'occuper de la préparation et de la mise à jour des plans d'opération du corps de police pouvant nécessiter des déploiements importants d'effectif pour le maintien de la paix, de l'ordre et de la sécurité publique pouvant nécessiter le déploiement important d'effectif;
- Coordonner et assurer la liaison avec tous les organismes travaillant dans le domaine des mesures d'urgence;
- Conseiller en cette matière le directeur et les officiers opérationnels du corps de police.

## 6. Relations publiques

Cette activité regroupe les communications opérationnelles, corporatives et internes du corps de police. Ses principales fonctions sont de :

- Assurer la liaison avec les médias;
- Assister le directeur lors de la préparation de communiqués de presse, de conférences de presse et de rencontres avec les représentants des médias;
- Coordonner les communications internes.

## SÉCURITÉ DU TERRITOIRE

La sécurité du territoire a trait au maintien d'un climat de sécurité et à l'application des mesures appropriées pour ce faire. Cette grande activité comprend la patrouille, les enquêtes, et les relations communautaires et la prévention.

### 1. Patrouille

L'activité patrouille assure la patrouille régulière du territoire 24 heures sur 24 sans interruption ; ses principales fonctions sont de :

- Effectuer la surveillance du territoire;
- Répondre aux appels des citoyens;
- Effectuer les enquêtes de base;
- Effectuer les activités de prévention nécessaires;
- Appliquer les lois et les règlements (*Code criminel, Code de la sécurité routière, règlements municipaux, etc.*).

Selon la taille du corps de police et son niveau de responsabilités, du personnel peut être affecté spécifiquement aux activités suivantes :

#### ➤ Sécurité routière

- Orienter par des moyens appropriés les activités des policiers pour faire diminuer le nombre et la gravité des accidents;
- Agir à titre de spécialiste pour reconstituer les cas majeurs et trouver les facteurs qui y contribuent;
- Évaluer la mise en place des nouvelles technologies d'intervention;
- Assurer la gestion des activités reliées à la sécurité routière;
- Gérer les activités des préposés au stationnement;
- Assurer la liaison avec les organismes internes et externes dans le domaine de la sécurité routière;
- Superviser les brigades scolaires.

➤ Patrouille spécifique

- Patrouiller certains secteurs du territoire en exerçant une surveillance particulière pour le respect des règles de sécurité, de la réglementation (en auto, à pied, en moto, à vélo, en bateau, à cheval, etc.);
- Assumer la surveillance des parcs et des endroits publics non accessibles en auto-patrouille;
- Effectuer d'autres mandats tels que ACCES, contrôle des animaux, etc.

➤ Détention

- Assurer la gestion du bloc cellulaire et s'assurer que les droits des personnes détenues sont respectés;
- Assurer la sécurité des personnes détenues;
- Procéder aux formalités d'usage lors d'arrestation;
- Assurer la comparution des personnes et coordonner leur transfert;
- Effectuer les alcootests;
- Effectuer les procédures de bertillonnage (photos et empreintes).

➤ Remorquage

- Assurer la prise en charge des véhicules remorqués lorsque des expertises sont nécessaires à la suite d'un incident, lorsqu'ils sont saisis en vertu du *Code de la sécurité routière*.

➤ Pièces de procédures

- Assurer le suivi des mandats émis par le corps de police ou d'autres corps de police;
- Préparer les informations nécessaires pour les comparutions à la cour soit en validant les adresses des témoins ou en les obtenant.

➤ Interventions spéciales (services complémentaires et occasionnels pour assurer les services policiers de base)

- Unité motocycliste;
- Unité intervention tactique;
- Unité canine;
- Etc.

## 2. Enquêtes

Cette section englobe les enquêtes définies selon le *Règlement sur les services policiers de base*.

Selon la taille du corps de police et son niveau de responsabilités, du personnel peut être affecté spécifiquement aux activités suivantes :

➤ Crimes contre la personne

- Assurer les activités reliées à l'enquête des crimes et des infractions commises contre la personne;
- Traiter les dossiers d'homicides, de tentatives d'homicides, de voies de fait, de vols qualifiés, de disparitions, de menaces, d'évasions et d'autres crimes majeurs incluant les cas d'agressions sexuelles et de violence familiale.

➤ Crimes contre la propriété

- Assurer les activités reliées à l'enquête des crimes pour les vols commis dans les résidences, les vols de véhicules, les vols sur et dans les véhicules et les vols simples;
- Traiter également le recel et le méfait.

➤ Enquêtes spéciales

- Assurer les activités reliées à l'enquête des crimes ou des infractions reliés aux stupéfiants, aux fraudes, à la prostitution, aux actions indécentes, aux jeux et paris, à l'alcool, aux incendies criminels, aux suppositions de personnes, aux enquêtes d'accidents, etc.

➤ Identité judiciaire

- Analyser les scènes de crimes en prenant des photographies, en effectuant des relevés topographiques, en relevant des empreintes, en procédant à des prélèvements afin de conduire à une identification;
- Alimenter, gérer et mettre à jour des banques de données sur les antécédents judiciaires des personnes;
- Assurer le suivi des présences aux séances de bertillonnage.

➤ Pièces à conviction

- Assurer la gestion des objets dont le corps de police prend possession et appliquer les règlements pour leur récupération ou leur disposition.

➤ Renseignements criminels

- Recueillir et analyser les renseignements tactiques sur des personnes, des événements, des activités, des situations qui contribuent ou qui sont susceptibles de contribuer à toute forme de criminalité;
- Signaler à la patrouille et aux enquêtes la présence et le mouvement des personnes en libération conditionnelle sur le territoire;
- Maintenir un système de classement et de diffusion de ces renseignements;
- Fournir aux divisions opérationnelles le soutien nécessaire;

- Assurer une liaison constante avec les corps policiers et tous les organismes susceptibles d'aider le corps de police à prévenir et à solutionner le crime et le désordre public sur le territoire desservi.

➤ Analystes-lecteurs

- Prendre connaissance des rapports d'enquête et les analyser afin de déterminer si tous les éléments nécessaires aux enquêtes y ont été colligés ;
- Communiquer avec les plaignants pour recueillir de nouveaux faits ou éléments permettant de faire évoluer le dossier.

➤ Liaison avec les cours

- Constituer le lien entre le corps de police, la sécurité du territoire, les enquêtes criminelles et les différentes instances judiciaires.

➤ Services spécialisés

- Filature ;
- Écoute électronique ;
- Autres.

### **3. Relations communautaires et prévention**

Cette activité consiste à développer, à diffuser et à mettre en œuvre des programmes d'intervention socio-préventive. Elle se fait en collaboration avec les autres sections de la sécurité du territoire afin de déterminer les problèmes de sécurité et y remédier.

Selon la taille du corps de police et du niveau de responsabilités, du personnel peut être affecté spécifiquement aux activités suivantes :

➤ Intervention communautaire :

- S'informer des développements émergents reliés à la surveillance du territoire et aux différents aspects de la sécurité publique;
- Établir les problèmes de la communauté dans une approche de maintien de l'ordre par la résolution de problèmes dans les dossiers où il y a récurrence ou dans des situations particulières à un groupe donné;
- Établir des contacts et développer des programmes de prévention en concertation avec les partenaires externes (écoles, organismes privés, etc.).

➤ Intervention jeunesse :

- Porter assistance aux jeunes victimes d'actes criminels;
- Assurer la prévention de la délinquance juvénile et travailler en lien direct avec la DPJ;
- Intervenir en sensibilisant les jeunes par des programmes d'information;
- Réaliser des activités visant à éliminer la récidive chez les jeunes.

## **ADMINISTRATION**

L'administration fournit le soutien administratif aux activités du corps de police. Dans les corps de police restreints, les activités administratives peuvent être réalisées par le directeur et son adjoint ou assistant.

Selon la taille du corps de police et son niveau de responsabilités, du personnel peut être affecté spécifiquement aux activités suivantes :

### **1. Ressources humaines**

Les principales fonctions sont de :

- Instaurer, établir et administrer les politiques, les directives et les procédures relatives à la gestion et au développement du personnel ainsi qu'aux relations de travail;
- Assurer le corps de police de la dotation et du recrutement du personnel;
- Assumer la formation et le perfectionnement en cours d'emploi;
- Administrer les processus d'évaluation du personnel;
- Établir et maintenir des contacts auprès des établissements d'enseignement reconnus comme l'École Nationale de police du Québec (ENPQ), le Collège canadien de police (CCP), etc.;
- Assurer les entraînements et les qualifications nécessaires pour l'utilisation des différents équipements du service (tir, alcootest, radar, etc.).

### **2. Ressources matérielles**

Les principales fonctions sont de :

- Assumer la gestion de l'approvisionnement et de l'entretien en fournitures, en immeubles, en équipements et en services (entretien ménager, conciergerie, etc.);
- Voir au bon fonctionnement et à la certification des différents équipements du corps de police (appareil radar, appareil d'alcootest, véhicules, etc.);
- Tenir l'inventaire des ressources matérielles.

### **3. Ressources financières**

Les principales fonctions sont de :

- Effectuer la gestion et le contrôle de la rémunération;
- Préparer et faire le suivi des bons de commande, des comptes à payer et des sorties de fonds;

- Assister la direction pour le volet planification et suivi budgétaire;
- Administrer et contrôler les petites caisses du corps de police.

#### **4. Télécommunications**

Les principales fonctions sont de :

- Revoir et répartir les appels des citoyens au personnel qui intervient dans le domaine de la santé, des incendies et de la police conformément aux protocoles d'intervention en vigueur;
- Effectuer les vérifications demandées au CRPQ et lui envoyer les renseignements nécessaires aux interventions policières.

#### **5. Systèmes d'information**

Les principales fonctions sont de :

- Gérer les archives en s'assurant du respect et de l'application du calendrier de conservation des dossiers (*Loi sur les archives du Québec*);
- Répondre aux demandes de renseignements des citoyens et des organismes, et transmettre l'information en conformité avec la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* ;
- Produire et valider les diverses statistiques sur les différentes activités du corps de police;
- Alimenter les diverses banques informatiques de données et en assurer la validité (CRPQ, Module d'intervention policière (MIP), système de suivi des alarmes, etc.);
- Assurer le suivi des infractions municipales et du *Code de la sécurité routière*: contrôle des constats, saisie des données, liaison administrative avec la cour municipale.

# ORGANIGRAMME TYPE

